

COMUE
(Communauté d'Universités et
d'Établissements)
Bourgogne Franche-Comté

Conseil d'administration

Séance du mardi 14 février 2017

Ordre du jour :

1) Approbation du verbatim.....	2
2) Informations du Président.....	2
3) Point ISITE-BFC	3
4) Masters internationaux cofinancés par l'ISITE-BFC : capacités d'accueil, modalités de sélection	8
5) Contrat de site : volet commun et schéma directeur de la vie étudiante	16
6) Nomination du vice-président chargé de la vie étudiante.....	32
9) Commission recherche du CAC	33
14) Questions diverses	36
10) PEPITE : présentation du dispositif.....	42
10.1) Soutien aux "StartUp Week-end"	42
10.2) Financement du « diplôme étudiant entrepreneur » D2E	44
10.3) Financement des intervenants	46
11) PIA 3 : présentation et demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté.....	47
12) Décharges des directeurs et directeurs adjoints des écoles doctorales	55
13) Demande de subvention de l'association A'DOC	56

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMUE UBFC
(SEANCE DU 14 FEVRIER 2017)

*(La séance est ouverte à 14 h 40 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet.- Nous avons le quorum entre les présents et les procurations. Nous allons donc pouvoir commencer.

Nous avons trois procurations à « distribuer » puisque les personnes n'ont pas indiqué à qui elles donnaient procuration. Vous savez qu'il y a une procuration par personne.

Y a-t-il encore des conseillères et conseillers qui seraient susceptibles de prendre une procuration ?

Intervenants.- Pour qui ?

Mme Gigarel.- Il n'y en a que deux, celle de José Almeida et celle de Madame Beau.

M. Chaillet.- Madame Beau pour le CHU de Dijon et José Almeida pour le Grand Dijon.

Mme Carroger.- Je peux prendre la procuration de Madame Beau.

M. Chaillet.- Très bien. Et pour Monsieur Almeida ?

(M. Trichard-Comparot lève la main)

M. Chaillet.- Parfait. Merci beaucoup.

Chères conseillères et conseillers, bienvenue pour ce nouveau conseil.

Comme vous l'avez vu, ont été retirés de l'ordre du jour les points 7 et 8 concernant le pôle d'ingénierie et de management. La raison en est simple : nous n'étions pas encore complètement calés sur la position du pôle d'ingénierie et de management dans la Comue. Nous avons donc décidé d'attendre le prochain CA pour vous présenter ce point.

1) Approbation du verbatim

M. Chaillet.- Nous allons donc commencer par l'approbation du *verbatim*.
Est-ce que vous avez des modifications à lui apporter ?

Mme Gazelle.- Il y a juste une petite coquille. Page 22, le propos de Madame Gigarel concernant la liste des produits m'a été attribué.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres modifications à apporter ? Non.
S'il n'y a pas d'autre modification, qui s'oppose à l'adoption de ce *verbatim* ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

2) Informations du Président

M. Chaillet.- Le deuxième point concerne quelques informations que je voulais vous communiquer.

La première information dont, en principe, vous avez connaissance, est le fait que nous avons été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt du ministère sur la formation tout au long de la vie. Je pense que vous en avez été informé. Cela s'est fait tout début janvier. Le « nous » étant l'ensemble des établissements membres d'UBFC. Autrement dit, cela a été porté par UBFC politiquement mais l'opérabilité de ce projet va être faite par l'ensemble des services et des responsables de formation continue tout au long de la vie des établissements, avec un portage opérationnel du projet par le vice-président en charge de la formation tout au long de la vie de l'université de Bourgogne et la vice-présidente en charge du même sujet à l'université de Franche-Comté.

C'est une excellente nouvelle. Cela veut tout d'abord dire que nous allons faire partie d'un groupe pilote à l'échelle nationale qui va permettre de réfléchir ensemble, de faire évoluer les projets de formation tout au long de la vie qui sont des sujets extrêmement importants à nos yeux, de mettre en place des initiatives novatrices, de partager l'information avec les collègues qui seront lauréats de toute la France. Cela va également permettre aux établissements du site, du regroupement, de travailler ensemble sur ces questions.

Le projet est appuyé sur deux points : tout d'abord un point concernant les formations diplômantes, avec un montage des formations diplômantes en bloc de compétences. C'est un sujet national pour lequel nous avons eu une première réunion il y a maintenant 15 jours ou trois semaines.

L'autre point consiste à mettre en place des formations certifiantes, non diplômantes mais certifiantes, qui sont demandées par le monde économique. Ce qui veut dire être capable de développer une formation adaptée pour répondre à un besoin du monde économique.

Tout cela s'appuie sur les axes de l'I-Site et donc en cohérence avec la politique de site. Dès demain, il y aura une réunion à Paris, au ministère. Il s'agit d'une première réunion opérationnelle pour vraiment démarrer les choses.

Nous en sommes très heureux parce que cela donne aussi au regroupement une orientation qui va au-delà des axes de l'I-Site et qui donne cette ambition de développer la formation tout au long de la vie, ce qui est un sujet socialement extrêmement important.

Deuxième point d'information : le taux de signatures scientifiques. C'est un fil rouge, je me dois donc de vous l'indiquer à chaque conseil. Le taux de signatures scientifiques, je vous le rappelle, c'est le nombre de publications scientifiques émanant du regroupement qui mentionnent l'appartenance à université Bourgogne Franche-Comté.

De 2015 à aujourd'hui (du moins à hier) nous étions à 30 %, sachant que c'est très exactement ce qu'on a mis dans le jalon de l'I-Site. C'est donc plutôt une bonne chose, c'est-à-dire que nous sommes parvenus en temps et en heure à remplir ce jalon.

Un point tout aussi intéressant, peut-être même davantage, si on compte le même taux de signatures scientifiques depuis le 1^{er} janvier 2016, 2015 étant le démarrage : nous sommes à 48 %, soit près de la moitié. Cela continue donc à monter, c'est vraiment une très bonne chose.

C'est à nouveau pour moi l'occasion de vous rappeler de vous faire les ambassadeurs de cette signature scientifique qui permet d'augmenter la visibilité du regroupement.

Troisième point : l'HCERES. Nous avons reçu le rapport HCERES. Il y a une première phase pour faire quelques modifications de forme. Il s'agit de répondre au rapport, c'est le principe de toutes les évaluations HCERES des établissements. Nous allons donc faire une lettre qui sera annexée au rapport HCERES et vous l'aurez, dès lors qu'il sera public. On le mettra également très probablement sur le site.

Je vous propose que nous présentions cela au prochain CA. En principe, cela devrait être public.

Voilà pour les informations. Y a-t-il des questions ?

3) Point ISITE-BFC

M. Chaillet.- Le point 3 porte sur ISITE-BFC. On connaît désormais les projets qui seront financés à l'issue de ce premier appel à projet.

Ce que vous allez voir dans ma présentation est présenté sur le site d'UBFC. Tout à chacun peut le télécharger et avoir davantage d'informations que ce que je vais vous donner.

Un rapide rappel du passé, de tout ce qui s'est passé depuis un peu moins d'un an à ce sujet. Nous avons signé la convention de préfinancement en août dernier, suite à un vote du conseil d'administration, pour 5 millions d'euros. Les appels à projet ont été lancés au mois de septembre dernier, avec une soumission assez rapide au 4 novembre. Il y a eu ensuite le démarrage d'un processus d'évaluation, de sélection (petit encadré en rouge), avec deux experts internationaux par projet. Je répète que l'évaluation n'est strictement pas faite en interne. Elle est faite par des experts internationaux. Un classement final est fait par un conseil stratégique qui est composé de neuf membres qui sont tous des membres internationaux.

Ce processus s'est achevé au milieu du mois de janvier dernier. Le comité de pilotage, puisque vous savez que l'I-Site a un comité de pilotage qui lui est propre, a décidé de l'allocation des crédits le 27 janvier dernier.

Nous allons avoir une évaluation à un an de l'I-Site, de ce qui s'est passé sur cette année. Ce qui nous amène en mars prochain, c'est donc assez rapide. Le rapport ANR est en train d'être rédigé.

Pour terminer cette partie, je vous rappelle que sept appels à projet de nature différente avaient été ouverts sur ce premier appel : des masters en anglais, un master en intelligence

économique et lobbying, des Mooc, des projets interdisciplinaires, des projets blancs, des projets conjoints avec l'industrie et des *juniors fellowship* mais UBFC. En clair, cela veut dire que ce sont des personnels des établissements du regroupement qui sont déjà en poste, ce ne sont pas des recrutements extérieurs, sachant que d'autres outils seront mis en place l'année prochaine pour cela. Ce sont des jeunes prometteurs qui vont voir leur projet financé qui devra être construit et déposé par les lauréats de ces *juniors fellowship*.

Au niveau des projets soumis, nous en avons déjà parlé en conseil d'administration, vous avez les axes 1, 2 et 3. Je vous rappelle que l'axe 1, c'est matériaux, systèmes intelligents, l'axe 2 : territoire, environnement, aliments, l'axe 3 : soins indivisés et personnalisés. Vous avez en ligne les colorations thématiques par axe des projets qui ont été déposés et, en colonne, la nature des projets : les masters, les Mooc, etc.

Ce qui est appelé « axe 4 », y compris dans les transparents qui vont suivre, c'est ce qui n'est pas dans l'axe 1, dans l'axe 2 ou dans l'axe 3. Cela peut être tout à fait varié. Il y avait également des projets qui croisaient deux axes ou encore des croisements de l'un des axes prioritaires avec une autre thématique, ce qui est appelé « axe 4 ».

L'avant dernière ligne vous indique le total des projets qui avait été soumis et la dernière ligne vous donne la cible de financement des projets. Cette cible est évidemment prévisionnelle, elle ne préjuge en aucun cas de l'évaluation faite par le comité extérieur international.

Les résultats sont à l'écran, vous les avez également sur le site d'UBFC. Il y a :

- cinq masters sur lesquels je ne dirai pas grand-chose puisque Khadija Chahraoui va en parler au point suivant. Elle développera davantage ces cinq masters, avec la distribution selon les axes que vous avez sous les yeux.

- un seul Mooc, je pourrai peut-être en dire un mot,
- des projets conjoints I-Site/industrie, il y en a finalement quatre qui sont financés,
- quatre projets interdisciplinaires,
- quatre projets blancs,
- trois *juniors fellowship*.

Ce qui fait un total de 21 projets financés pour 3,6 millions d'euros au total.

Concernant les masters, je vais les passer rapidement pour la raison que j'ai indiquée avant. Je ne vais pas vous en faire une présentation détaillée.

Pour les projets conjoints avec l'industrie, il y a quatre projets. Ce qu'il est intéressant de souligner, sachant que cela vaut pour les masters et pour les projets d'après, c'est que ce ne sont pas des projets qui émanent d'un seul établissement. Ce sont des projets qui croisent vraiment deux (ou plus) membres de la Comue et plus largement membres du projet I-Site. C'est vraiment ce que l'on souhaitait, que ces synergies se fassent, et que, de ces synergies, naissent des spécificités. Pour ce qui concerne les projets conjoints industrie, vous les avez ici :

- un projet avec PSA Peugeot Citroën et l'entreprise Tech Power Electronics du Jura, sauf erreur de ma part ;

- un projet avec une entreprise de Besançon qui s'appelle Lovalit, qui fait des fibres optiques ;

- un projet de mécanique avec l'entreprise Scoder. On est là plutôt dans les sciences pour l'ingénieur et les sciences de l'information, pour dire les choses en résumé :

- un quatrième projet dans le domaine de l'agroécologie qui est un projet assez large avec Dijon Céréales, Artémis, Agronove, la DRAAF et puis un certain nombre de lycées, le Grand Dijon. Vous avez là un projet assez intégrateur autour de l'agroécologie.

Donc trois projets axe 1 et un projet axe 2.

Ensuite, pour ce qui concerne les projets de recherche interdisciplinaires, il y a à nouveau des croisements de partenaires. Dans la colonne « partenaires », il n'y a jamais qu'un seul nom. Comme ils sont interdisciplinaires par nature, ils croisent plusieurs axes, soit des axes prioritaires de l'I-Site, soit avec un autre axe. C'est le cas du dernier projet qui s'appelle « Relations, communication, santé » qui est un croisement de l'axe 3, donc pour la santé, et puis de l'axe 4. C'est donc quelque chose qui est très lié aux Sciences Humaines et Sociales.

Pour ce qui concerne les projets blancs, quatre projets également, deux de l'axe 4, un de l'axe 2 et un de l'axe 1. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire, si ce n'est que, dans les projets blancs, il y en a deux qui sont hors axes de l'I-Site. Ce qui est aussi une bonne chose puisque c'est aussi l'objet des projets blancs, à la fois de nourrir les axes de l'I-Site mais aussi d'être beaucoup plus larges. On voit là une forme d'équilibre de financement entre les projets qui sont dans les trois axes prioritaires et les projets qui sont hors - de manière assumée - ces axes prioritaires.

Ensuite, pour les projets *juniors fellowship*, il y a trois projets. Ils ont des noms puisque ce sont des projets qui sont attachés à des personnes. Deux de l'axe 1 et un de l'axe 3, la santé.

Enfin, un projet Mooc, un seul alors qu'il était prévu d'en financer davantage. Le Copil a identifié que les projets n'ont pas nécessairement été bien évalués, non pas parce qu'ils n'étaient pas de valeur, mais parce qu'ils manquaient de précision. Ce qui m'a été remonté, c'est que ces données ne se trouvaient pas dans les projets parce qu'elles n'étaient pas demandées dans le cadrage de l'appel à projet, ce qui signifie qu'il faudra sans doute prendre garde à repenser le cadrage d'appels à projet Mooc. En tout cas, le fait que l'on diffuse la connaissance autour du vin (axe 2) est une bonne nouvelle.

Voilà, rapidement, pour les projets qui sont sélectionnés. Comme je le disais tout à l'heure, l'étape suivante nous concernant, est le rapport ANR au mois de mars et puis, derrière, une évaluation par grands jalons et un financement qui devrait être le financement définitif. L'ANR avait prévu la signature de la convention de financement « définitive » - puisque c'est une évaluation forte à 4 ans - pour l'automne. Entre les deux, il y a l'élection présidentielle, on ne peut donc pas être précis au jour près.

Voilà pour l'I-Site, est-ce que vous avez des commentaires, des remarques ?

M. Lamard. - En proportion, quel est le taux des projets qui sont lauréats par rapport aux projets proposés ? Par rapport aux autres sites, est-ce qu'on a des éléments de comparaison ?

M. Chaillet. - Peut-être mais je n'en ai pas. Je note la question et on regardera.

Sur la première planche, il est indiqué 95 projets proposés (c'est en fait 92 puisqu'il y en a qui n'étaient pas éligibles) pour 21 sélectionnés. On est donc à plus de 20 %, ce qui nous paraît être un taux de sélection convenable. Ce ne sont pas des taux de sélection qui ont été pathétiques de la part de l'ANR ; ce n'est pas non plus « l'école des fans ».

On peut en effet regarder cela.

Avez-vous d'autres remarques ou commentaires à faire ?

Mme Benoist. - Je trouve que le taux de réussite des projets blancs hors axes de l'I-Site est un peu décevant par rapport à certains discours qui ont été tenus l'année dernière pour remonter le moral des Sciences Humaines qui se sentaient un peu à l'écart.

Je suis un peu étonnée car je n'avais pas compris qu'il y aurait des projets blancs dans les axes.

M. Chaillet. - Oui, en fait, les projets blancs, c'est tout.

Mme Benoist.- Ce n'est pas ce qu'on a entendu.

M. Chaillet.- Il y en avait sept hors axes proposés et deux financés.

M. Roche-Bruyn.- Je souhaite faire un commentaire. Il est faux de croire que les Sciences Humaines et Sociales sont en dehors des axes. Je redis - et c'est ce que dit Françoise Simon-Plat qui n'est pas là pour l'instant mais qui l'aurait dit à ma place - que les Sciences Humaines et Sociales sont dans l'axe 2 et dans l'axe 3 pour la santé.

Mme Benoist.- Les Sciences Humaines et Sociales sont un domaine très vaste. Il y a une partie des Sciences Humaines et Sociales qui ne peuvent pas être dans certains axes. La littérature médiévale, par exemple, est très compliquée à faire rentrer dans des axes.

M. Chaillet.- Marc ?

M. Neveu.- Si on regarde les projets blancs : 4 sur 31, sauf erreur de ma part, donc 12 %. On n'est pas loin des chiffres « pathologiques » de l'ANR.

En ce qui concerne le nombre de projets blancs hors axe 2 sur 7, c'est plutôt bien sauf qu'il est effectivement extrêmement difficile de se positionner hors axes. De la même façon, lorsqu'on est dans l'interdisciplinaire, il est très difficile de se positionner hors axes. C'est beaucoup plus simple d'être dans les trois axes, c'est évident et c'est normal puisque c'est fait pour cela.

On ne peut donc pas découvrir le problème maintenant. C'est évident depuis le début et c'est consécutif à la création de l'I-Site. Il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement. Ce qui serait intéressant, c'est qu'il puisse y avoir des croisements beaucoup plus importants avec les hors axes, y compris les Sciences Humaines.

Je vais effectivement dans le même sens que Stéphanie, on peut en effet toujours avoir « l'alibi » Sciences Humaines et Sociales. L'important, c'est que les objets d'études et de recherches soient vraiment des objets des Sciences Humaines et sociales et n'ont pas simplement des Sciences Humaines et Sociales au secours des autres disciplines, en adjonction aux autres disciplines. Ce phénomène n'est pas nouveau, on le dit depuis le début et j'espère que l'on pourra inverser cette tendance. Pour l'instant, je pense qu'on en est très loin.

M. Chaillet.- Néanmoins, ce que dit François Roche-Bruyn est tout à fait vrai : une partie des SHS sont totalement dans les axes de l'I-Site. Je crois qu'en étant objectif et honnête, personne ne peut le nier. Personne ne peut nier non plus que ce n'est pas l'intégralité des SHS qui sont dans les axes de l'I-Site. C'est aussi pour cette raison que je voulais recueillir vos impressions sur tout cela. Il me semble que ce projet-là est vraiment très « SHS ». Je parle sous le contrôle de ceux qui connaîtraient davantage de projets que moi.

Il me semble aussi, si je peux donner le fond de ma pensée, que le format de cette nature d'appel à projet est un format auquel sont sans doute davantage habituées les sciences plus dures. C'est-à-dire qu'il y a une langue, un format auquel les sciences dures, et pas que dures, sont davantage habituées. Le fond de ma pensée, c'est que si l'on veut qu'il y ait davantage de projets SHS purs qui accèdent au financement de l'I-Site - et je pense que c'est un souci que nous partageons tous -, il faut sans doute prévoir une forme d'accompagnement, non pas sur le fond scientifique, évidemment, ce n'est pas possible, ce n'est pas souhaitable et on ne va pas se substituer aux spécialistes. En revanche, dans la constitution, la rédaction du projet, il faudrait sans doute qu'il

y ait un petit accompagnement pour que les projets correspondent davantage aux canaux internationaux habituels que l'on demande dans ce type de projet.

Voilà le fond de ma pensée.

M. Prévôt.- Je pense que les remarques qui ont été formulées sont toutes justes. Il y a peut-être deux éléments complémentaires. Le premier, comme l'a dit Marc Neveu, est que le fait que nous ayons ce type de résultat est inhérent à la structure même de l'I-Site. Mais il faut le coupler au reste de notre politique qui va mettre du temps à s'installer. Je pense aux collèges académiques, projets émergents dans lequel on espère voir émerger des axes scientifiques qui seraient issus des Sciences Humaines et Sociales et pour lesquels nous aurons à chercher les modalités de soutien et d'accompagnement financier.

Je pense donc qu'il faut que nous regardions les choses de façon un peu large parce que, de fait, on ne fera pas rentrer dans l'I-Site, qui a été conçu comme cela, des projets qui ne pourront pas émerger ou à la marge.

En revanche, la question qui nous est posée collectivement, c'est la façon dont on accompagne des projets de recherche qui ne sont pas, aujourd'hui, identifiés ou reconnus comme étant des projets à caractère international ou à rayonnement international, et comment on les amène à émerger et à être visible. C'est la politique des collèges académiques que nous sommes en train de concevoir. Ainsi que les projets structurants et émergents qui doivent aussi être accompagnés dans les années qui viennent. Donc ne faisons pas faire à l'I-Site ce qu'il ne saura pas faire. Sachons collectivement porter une politique plus globale qui vienne compléter ce qu'apporte l'I-Site.

M. Chaillet.- Merci Olivier. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce point I-Site ?

M. Prévôt.- J'ajoute que c'est bien un jury international qui évalue les projets, qui les classe ou les retient. Il faut bien distinguer ce qui est du rôle d'UBFC et du rôle du jury international. Ce n'est pas assez dit et donc compris.

M. Chaillet.- Il n'empêche qu'il y a forcément, en ce qui concerne les masters, des allers-retours parce que ce n'est pas parce qu'un jury international va décider d'ouvrir un master que l'établissement dans lequel le master va s'ouvrir va le faire comme cela, par génération spontanée. Il faut aussi que cela passe par les organes, les conseils des composantes, des établissements qui vont opérer les masters. Khadija y reviendra.

Sur la question des formations, il y a tout de même des allers-retours qui ont été faits pour ne pas que l'on se retrouve à financer des choses que les établissements ne peuvent pas assumer.

M. Lamard.- Sur la question des SHS, il faut savoir que les deux MSH ont commencé à se rapprocher et à travailler sur une thématique commune. On peut donc peut-être s'appuyer là-dessus pour regarder un peu ce qui se passe, sachant qu'il y a aussi des thématiques qui sont en embryon d'émergence.

M. Chaillet.- On l'a fait hier après-midi.

Mme Gazelle.- J'ai une question sur le jury expert : comment a-t-il été choisi ? Est-ce que ce sont uniquement des gens des axes de l'I-Site ? Comment ont-ils été choisis pour les axes hors I-Site ?

M. Chaillet.- Il faudrait qu'Alain Dereux puisse répondre à cette question mais comme tous les rapporteurs ou les experts, ils sont choisis sur un panel suffisamment large, dans des gens qui sont suffisamment experts de leur domaine, qui ont l'habitude de rapporter sur des projets de cette nature. Il est clair qu'on ne peut pas tout couvrir.

Mme Gazelle.- Est-ce qu'il y avait une grande partie qui était dans les axes I-Site ou est-ce qu'il y avait aussi des extérieurs ?

M. Trichard-Comparot.- Il y a des experts hors axes. Après, je ne sais pas pour les jurys externes.

M. Chaillet.- Il y a bien sûr des experts hors axes mais je ne connais pas le ratio. On apportera la réponse.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je vais en faire une pour dire que c'est tout de même une gageure, il faut le dire, que de parvenir à faire cet appel à projet en quelques mois, le concevoir, le lancer, expertiser les dossiers, parvenir à sélectionner les dossiers. C'est tout de même une très bonne chose que nous y soyons collectivement parvenus et cela renvoie notamment à la question des masters où il y a des sujets sur l'accréditation par rapport au ministère qui tombent sous le coup d'un calendrier qui nous est extérieur.

J'étais presque plus pessimiste là-dessus que ce qui est arrivé ou que ce qui va arriver, je voulais donc le souligner. C'est-à-dire qu'il a fallu travailler d'arrache-pied pour parvenir à tenir des délais sur ces formations alors qu'au départ, on n'en était pas aussi sûr que cela. Il faut le dire aussi car c'est tout de même une grosse machinerie que de lancer de tels appels à projet en général. Beaucoup de personnes sont intervenues là-dessus, j'en profite pour les remercier. Il y en a quelques-unes dans cette salle.

S'il n'y a plus de remarque sur ce point, je vous propose de passer précisément à la question des masters internationaux, donc cofinancés par l'I-Site.

4) Masters internationaux cofinancés par l'ISITE-BFC : capacités d'accueil, modalités de sélection

M. Chaillet.- Vous savez qu'il y a une réforme en cours sur la question des masters. Je vais donc laisser la parole à Khadija Chahraoui.

Mme Chahraoui.- Nous aurons donc cinq mentions de master qui seront portées par UBFC à la rentrée prochaine. Je voudrais rappeler que, du point de vue de l'évaluation de ces masters et de leur suivi, nous avons mis en place un important suivi à partir du moment où les appels à projet étaient ouverts puisque I-Site, avec ses experts internationaux plus le Copil I-Site, était chargé de suivre et d'évaluer ces masters avec un certain nombre de critères concernant la qualité de l'adossement à la recherche, l'internationalisation de la formation. Ce qui a été important, c'est aussi de mettre en place tout un calendrier de suivi où l'idée était de travailler sur la cohérence de la carte de formations et puis les objectifs de ces masters qui étaient portés par I-Site.

On a intitulé ces masters des masters en anglais mais, avant tout, ce sont des masters internationaux. C'est un premier point sur lequel j'insiste parce que ces masters sont destinés à la fois à accueillir des étudiants étrangers mais aussi à internationaliser nos formations de manière à ce que, sur l'ensemble du site UBFC, nous ayons des masters qui soient tournés vers l'international

et qu'ils apportent une plus-value à nos formations.

En aucun cas ces formations de master ne sont des doublons ou des redondances de ce qui existe dans les établissements. C'est vraiment quelque chose de tout à fait nouveau, avec des alliances et des collaborations avec des laboratoires et des universités étrangères. C'était un point très important d'évaluation.

On a également mis en place tout un suivi, à la fois au niveau des établissements, en cohérence avec UBFC. Il fallait, par exemple, que le master soit porté par plusieurs établissements et non pas un seul. Les masters qui ont vocation à être portés par UBFC doivent au moins être portés par deux, sinon trois établissements. Ce qui a été le cas pour l'ensemble. Et puis il fallait que ces masters respectent la réglementation nationale des masters, c'est-à-dire un master sur 2 ans, quatre semestres. Il y a beaucoup de collègues qui ont essayé de déposer un projet mais il ne répondait pas aux attentes. Ils ont, par exemple, proposé un master 2 suspendu alors qu'il fallait vraiment une formation sur la première et la deuxième année.

L'idée que ces masters soient adossés à la recherche était aussi un élément important, ainsi que l'idée que ces masters ouvrent sur une insertion professionnelle de nos étudiants, des étudiants étrangers. Il fallait surtout que la mention de master soit originale. On ne pouvait pas trouver les mêmes mentions dans plusieurs établissements. Il a donc fallu travailler avec les établissements pour créer soit une nouvelle mention, soit une mention dérogatoire.

Sur ces cinq mentions, vous avez quatre mentions qui sont de nouvelles mentions, qui sont des créations de mentions qui n'existent pas dans les établissements, comme la « Physique fondamentale et application », « Automatique et robotique », « Intelligence économique » et « Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement ». Ce sont de nouvelles mentions qui enrichissent notre carte de formations à l'échelle du site BFC.

Nous avons fait une demande de mention dérogatoire qui est « Biologie de la conservation ». Là, c'était un peu compliqué suite à la spécificité de cette mention. Dans la nomenclature réglementaire, il n'y avait aucune mention qui correspondait à ce qui était réalisé. Il a donc fallu trouver une mention dérogatoire qui s'appuyait sur un élément très important puisque cet intitulé de mention existe dans un certain nombre de pays étrangers avec lesquels les porteurs de projet ont des relations scientifiques tout à fait importantes et il y avait un manque, au niveau de la France, pour créer cette mention.

Avec tout ce suivi, les établissements étaient d'accord pour la construction de ces mentions de master, sachant que, pour rappel, au stade actuel, on ne pouvait pas transférer des mentions complètes. Ce qui a été réalisé, ce sont des transferts de parcours. Ces transferts de parcours ont été remontés sur UBFC et on a constitué, à partir de là, des mentions.

Du côté de « Biologie de la conservation », on a une mention dérogatoire. Pour cet arrangement, on a trouvé un consensus et on a réalisé un travail avec les établissements qui ont donné un avis favorable.

Les conseils des établissements ont donné un avis favorable, ainsi que le Copil I-Site, le CAC et ses différents groupes de travail. Tout cela nous a amenés à peu près au mois de janvier et on a demandé aux porteurs de projet de constituer les fiches AOF qui ont été adressées au ministère. Nous avons reçu la semaine dernière un avis favorable pour l'ensemble des mentions et la mention dérogatoire.

Au stade actuel, ces mentions ont reçu un avis favorable du ministère, des principales instances des établissements. Nous attendons maintenant le CNESER du 22 mars pour donner un avis et permettre l'accréditation.

Si vous avez des questions sur le processus, je veux bien y répondre avant de passer aux capacités d'accueil.

Je précise que quand on dit « avis favorable », c'est avis conforme.

M. Neveu.- Je ne sais pas si je suis dans le cadre des questions, c'est une demande de précision pour savoir si j'ai bien compris. On fera des remarques plus générales après, c'est cela ?

Mme Chahraoui.- Oui.

M. Neveu.- D'accord. Vous dites qu'il n'y a pas de superposition de mentions mais vous dites qu'il y a des transferts de parcours, c'est bien cela ?

Mme Chahraoui.- Oui.

M. Neveu.- Cela veut dire qu'il y a des parcours de certains masters existants qui se sont regroupés sur une thématique qui figure dans l'un des cinq qui sont à l'écran, c'est cela ?

Mme Chahraoui.- C'est cela, avec l'idée à retenir - et qui est très importante – qu'UBFC porte la mention mais que les parcours sont mis en œuvre dans les établissements.

M. Neveu.- Du coup, ma question subsidiaire est : qu'est-ce qu'il advient des masters existants qui ont déjà, pour un certain nombre, parfois des effectifs relativement peu élevés, si les parcours sont transférés dans ce master ?

On sait bien la tension financière qui existe dans la plupart des établissements où on fait la guerre à tout ce qui est à faible effectif. Je prends l'exemple d'un master à 30, en enlève un parcours à 15, ce n'est pas un master I-Site, il n'a donc pas les moyens I-Site, c'est un master d'une université quelconque où ils se retrouvent à 15 et on sait qu'à 15, cela commence à être la grosse galère pour avoir un master. Qu'est-ce qui se passe ?

Autrement dit, on ferme le master qui existait. On n'a pas superposé mais on en évacue simplement un, celui qui n'est pas international et on garde l'international I-Site bien doté. Et les autres, pour lesquels le transfert sera opéré, périliteront très vite. C'est une question.

Mme Chahraoui.- Sur les masters qui ont été sélectionnés, ce n'est pas le cas puisque ce sont des parcours qui apparaissent dans cette mention. Ils continuent donc à être mis en œuvre dans les établissements et en aucun cas les mentions d'origine ne ferment, elles continuent à fonctionner.

Par exemple, typiquement, dans « Sciences et technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement », on a un parcours qui est affiché Comue et il doit rester sept ou huit parcours à l'intérieur de cette mention.

Avec le financement I-Site, il y aura probablement des effets de mutualisations entre les parcours qui seront I-Site et d'autres qui resteront dans d'autres mentions. Ces derniers pourront bénéficier, par des mutualisations d'enseignements, des fonds I-Site. Il y a des UE qui sont mutualisées. Par exemple, sur « Biologie de la conservation », on a deux parcours qui sont remontés. Il y a des parcours qui restent à la fois sur UB et sur UFC mais avec des mutualisations possibles avec cette mention de master qui est portée au niveau d'UBFC.

M. Neveu.- J'ai une autre interrogation. Tu as bien dit au début que c'étaient des masters internationaux mais souvent en langue anglaise. La question que je me pose, c'est quel accès pour les étudiants de nos établissements à ces masters en langue anglaise, sachant qu'il y a des CA en ce moment... ce qui n'est d'ailleurs pas très malin. Comme il y a une coordination entre les

différents établissements, il serait bien que les conseils d'administration n'aient pas lieu le même jour. Tant qu'à coordonner, autant commencer par là. Cela permet aux élus qui sont éventuellement dans deux CA de participer aux deux. C'était juste un aparté de service.

On sait, et on en discute dans les CA actuellement, que les moyens étant en très forte restriction, que ce qui pêche le plus dans les premiers cycles, ce sont les TIC d'une part, parce que cela coûte cher et que ce n'est pas le cœur de métier, et puis les langues, en particulier l'anglais.

Qu'est-ce qu'il advient de nos étudiants qui ne sont pas formés du tout en anglais ou très mal ? Comment vont-ils être sélectionnés vis-à-vis d'étudiants qui auront parfaitement la maîtrise de la langue ? Comment suivront-ils des masters en anglais s'ils n'ont pas les prérequis en anglais, s'ils n'ont pas la formation en amont ?

Du coup, j'ai une vraie question : ces masters seront-ils fermés à nos étudiants ? Je le sens comme cela. On voit qu'il y a des endroits où on supprime plus de la moitié des heures d'anglais, de langue 1. À supposer que nos étudiants arrivent en étant brillant en anglais en licence, comme ils ne font pas d'anglais pendant 3 ans, qu'est-ce qui se passe 3 ans après, lorsqu'ils postulent dans un master 1 qui se déroulera en anglais ? C'est une vraie question.

M. Chaillet.- C'est un sujet. On ne peut pas, ici, faire la politique des établissements qui est leur politique propre. Mais il faut bien sûr entendre cela et l'objet de la réforme, c'est que les étudiants qui rentreront dans ces masters seront tous sous les mêmes critères de sélection, qu'ils viennent de nos établissements ou de l'extérieur de nos établissements. C'est tout ce que l'on peut dire. Il n'y a pas de critère différenciant du tout de ce point de vue.

Mme Chahraoui.- Après, lorsqu'on regarde dans chaque projet, les porteurs de projet mettent en place des actions pour essayer de mettre à niveau certains étudiants. Cela a été un élément travaillé par les porteurs de projet.

M. De la Brosse.- En tant que représentant des entreprises, vous connaissez déjà mon avis mais c'est sûr que la réduction des heures d'Anglais, si elle existe, me semble une très mauvaise direction si l'objectif de l'université est de former à des métiers, que les gens s'insèrent dans les sociétés commerciales. Compte tenu de la teinture un peu technique de notre région, ici et même du côté de la Bourgogne, on a des sociétés qui sont très exposées à l'international. La formation de base me paraît donc indispensable et le fait d'avoir des masters vraiment tournés vers l'international en anglais, même si, à mon sens, c'est insuffisant par rapport à ce qui devrait être fait, est un très bon marqueur, une très bonne dynamique qu'il faut entretenir et encourager à bloc.

M. Chaillet.- C'est certes encore insuffisant mais c'est tout de même cinq la première année.

M. De la Brosse.- C'est clairement une très bonne dynamique. Cela montre, vis-à-vis de l'étudiant, l'importance de cette dimension internationale parce que pour l'apprentissage de l'anglais, on peut subir des heures mais on peut aussi, dynamiquement ou personnellement, essayer de se former. J'espère que l'étudiant qui veut absolument se former en anglais peut y arriver. L'anglais n'est pas quelque chose qui vous tombe dessus du jour au lendemain.

M. Prévôt.- Il faut rappeler également qu'il s'agit d'accueil des étudiants de Bourgogne Franche-Comté, des étudiants français d'autres universités, mais aussi des étudiants internationaux chez nous. Un des enjeux est aussi de rayonner et de faire rayonner nos formations auprès

d'étudiants étrangers qui viendront se former ici et d'être sûr qu'ils puissent être accueillis par notre établissement. Ne l'oublions pas.

M. De la Brosse.- Chaque étudiant qui part à l'étranger ou chaque étudiant qui vient ici représente un pont.

M. Prévôt.- C'est ça.

Mme Chahraoui.- La raison pour laquelle il y a plusieurs CA aujourd'hui dans les différents établissements est que nous avons eu un calendrier extrêmement contraint avec, à partir du 15 février, en lien avec les nouveaux textes de loi, à la fois celui du 23 décembre 2016 et celui du 25 janvier 2017, l'adaptation des cursus de master avec l'idée que le master est un cursus en quatre semestres et que le recrutement doit se faire au début du M1 avec la possibilité que les établissements puissent mettre en place des capacités d'accueil. Ceci conduit à un processus qui est nouveau, en tout cas pour les étudiants : jusqu'à la fin de la licence, les étudiants pourront postuler à certains masters et le ministère a mis en place un site qui s'appelle « Trouver mon master », qui a pour objectif d'informer les étudiants sur l'ensemble de l'offre existante au niveau du master et sur un plan national.

M. Chaillet.- De l'informer en français.

Mme Chahraoui.- Sur ce site, l'étudiant pourra aller chercher la formation qui lui convient et ensuite candidater dans les établissements. On a l'obligation – et c'est quelque chose qui a été réalisé très vite –, à partir du 15 février, d'où le CA du 14, de donner les informations sur ce site avec un lien sur notre site Web qui indique à la fois les capacités d'accueil des masters et les conditions de recrutement des étudiants.

Le calendrier est trop petit, il n'est pas lisible à l'écran. Il comporte une première phase d'information en jaune où les établissements doivent communiquer les informations générales sur les masters, avec un dialogue qui doit être fait avec le rectorat puisque le rectorat, dans ce nouveau texte de loi, sera chargé de trouver un master pour les étudiants qui n'ont pas été accueillis en leur faisant au moins trois propositions. Le processus de recrutement doit être connu des établissements et de nos conseils, mais c'est aussi quelque chose qui est en dialogue avec le rectorat.

On a donc cette première étape qui est l'information, la communication sur les places ouvertes dans chaque mention.

Il y aura une deuxième étape avec des dates que l'on va indiquer tout à l'heure au niveau du calendrier de sélection. Ce sont des dates spécifiques à chaque établissement où l'on va indiquer à quel moment l'étudiant pourra postuler et à quel moment ce sera fermé, avec toute une organisation qui doit se faire puisque les établissements doivent envoyer un accusé de réception avant deux mois, sachant que deux mois de silence équivaut à accord. Ceci va donc être assez complexe à mettre en place par les établissements.

M. Tatibouët.- J'ai une question sur le niveau d'anglais admis dans les masters, j'ai vu que c'était le niveau B2. À mon avis, le niveau B2 est un peu faible pour suivre un cours et écrire en anglais puisqu'il y a des devoirs sur table. Est-ce raisonnable ?

Normalement, d'après les critères de la communauté européenne, pour suivre un cours en anglais, c'est le niveau C2 et pas le niveau B2. On sait, par rapport à d'autres expériences, qu'en accueillant des étudiants francophones avec un niveau B1 ou B2, c'est très difficile pour eux de

comprendre ce qu'on raconte. Pour l'anglais, j'imagine que c'est un peu le même problème.

M. De la Brosse.- Je vois le problème dans les entreprises, si on attend que les gens parlent parfaitement l'anglais pour leur faire pratiquer l'anglais, cela ne marche jamais. Au bout d'un moment, il faut avoir un niveau fonctionnel, c'est-à-dire "monter dans le train" et, après, on rattrape le niveau.

M. Tatibouët.- Je comprends mais, dans les cours, il y a une certaine densité.

M. De la Brosse.- Dans les entreprises aussi, si je peux me permettre. Il faut parler avec des fournisseurs étrangers, des clients.

M. Tatibouët.- Dans l'entreprise, il y a une activité, c'est-à-dire que la personne s'active tout de suite sur un travail bien déterminé. Ce n'est pas la même chose que dans le cadre des cours. Elle va recevoir de l'information à haute dose et comme elle ne va pas tout comprendre, elle va devoir faire un travail à côté pour appréhender. C'est juste de l'expérience. On a de l'expérience avec des étudiants francophones. Pour les étudiants anglophones, ce sera la même chose.

Après, si ce sont des étudiants internationaux, on peut imaginer que s'ils viennent de Chine, ils parlent bien anglais, mais l'expérience nous a déjà montré que ce n'était pas toujours le cas.

Mme Chahraoui.- Les porteurs de projet ont déjà travaillé cette question avec des remises à niveau, en sachant que l'enseignement en anglais n'est pas à 100 % puisqu'on n'a pas le droit de délivrer des diplômes 100 % en anglais. Il y a des mentions qui sont à 60 % en anglais, par exemple, et le reste en français.

M. Tatibouët.- Tu veux dire qu'en plus, ils auront aussi le malheur de devoir subir le français ?

M. Neveu.- Cela risque de poser des problèmes à beaucoup d'étudiants étrangers qui posséderont sans doute l'anglais mais pas le français.

M. Prévôt.- Il s'agit du cadre national, c'est-à-dire que ce n'est pas un cas particulier à la Bourgogne Franche-Comté, c'est le cadrage du ministère.

La remarque sur l'harmonisation des critères sur le niveau d'anglais sur les cinq masters me paraît être à prendre en considération. Je pense que l'on peut entendre la première remarque, à la fois sur le fait que sur les cinq masters on puisse avoir une clarification sur le niveau nécessaire en anglais et ensuite d'en discuter avec les porteurs de projet pour que nous ayons une harmonisation à ce niveau, ainsi qu'une clarification au niveau requis puisque seul le premier master indique « bon niveau d'anglais », ce qui laisse de la place à l'interprétation. On pourrait donc discuter avec les porteurs de projet pour fixer un cadre plus précis afin que les étudiants puissent avoir une référence.

Mme Chahraoui.- Il y a la question de l'anglais et la question du master qui ouvre des perspectives et une ouverture internationale. Je trouverais donc dommage de bloquer des étudiants qui n'auraient pas le niveau suffisant. Les moyens de l'I-Site sont aussi là pour essayer d'aider les étudiants à travailler davantage leur anglais et à progresser. Je crois que c'est de cette manière

qu'ont travaillé les porteurs de projet.

Mme Pashayna-Leroy.- D'après mon expérience, on récupère parfois des étudiants qui ont le niveau B2 et, un mois plus tard, ces étudiants restent très mobiles. Pour moi, le but de ces masters internationaux, c'est d'internationaliser nos étudiants français dont le niveau n'est parfois pas suffisant mais, dans un environnement international, ils progressent tellement vite que je ne vois pas de souci à cela.

Mme Chahraoui.- J'en profite pour vous présenter Madame Pashayana-Leroy qui est chef de projet, qui relaie l'internationalisation des formations. Elle a été recrutée dans le cadre d'I-Site. Elle travaille beaucoup avec nous et avec les porteurs de projet pour cette internationalisation.

M. Chaillet.- Ce n'est pas toujours simple, il ne faut néanmoins pas perdre de vue l'objectif qui est effectivement d'être attractif, d'internationaliser à la fois les parcours de nos étudiants et d'être attractif à l'international. Les personnes qui auront un diplôme de la Bourgogne Franche-Comté et qui, ensuite, partiront exercer leur activité ailleurs feront aussi rayonner notre site. Il ne faut donc pas non plus perdre de vue notre mission initiale.

Mme Chahraoui.- On a demandé aux porteurs de projet de nous faire remonter un certain nombre d'éléments que l'on va retrouver sur le site « Trouver mon master », c'est à la fois le nom de la mention, le nom du parcours, la date d'ouverture de la campagne, la date de fermeture de la campagne, la capacité d'accueil pour le moment juste sur le M1, les mentions de licences prioritaires et ensuite les critères d'examen des candidatures.

On a proposé que la date de campagne ouvre à partir du 1^{er} avril, sachant que les formations seront examinées au CNESER du 22 mars. Là, on donne des informations sous réserve d'accréditation. La capacité d'accueil ne concerne que le M1, puisque ce sera la première année de fonctionnement, avec un certain nombre de critères d'examen que nous vous avons adressés.

Ce sont des capacités d'accueil pour la mention, c'est ce qu'on nous demande. Après, à titre informatif, on peut donner, au niveau de l'établissement, des capacités par parcours.

M. Chaillet.- Là, il s'agit des capacités d'accueil en M1, puisque c'est évidemment le M1 qui va ouvrir.

Pour pouvoir avancer dans le processus, il y a besoin des capacités d'accueil, il y a besoin aussi des critères d'examen et également – mais on verra cela au prochain CA, sauf erreur - des droits d'inscription.

M. Neveu.- Je ne sais pas si je comprends bien lorsque vous dites qu'on a besoin de capacité d'accueil. La capacité d'accueil, c'est optionnel, ce n'est pas obligation. Qu'est-ce qui nous rend obligatoire cette capacité d'accueil ? Est-ce qu'il y a des contraintes spécifiques à chacun des masters pour instaurer des capacités d'accueil ou pas ? Dans la loi, ce n'est absolument pas obligatoire.

M. Chaillet.- Sauf que si on ne met pas de capacité d'accueil, cela veut dire que, potentiellement, on accueille tout le monde et on dédouble les groupes de TD, on dédouble les TP, etc., et cela pose des problèmes pour assumer la formation. Les capacités d'accueil ne sont pas « tombées du chapeau », les porteurs de projet y ont réfléchi et les ont proposées avec une double entrée qui est le volume d'étudiants que l'on pense pouvoir attirer dans cette formation et,

deuxièmement, la dimension du M1 et, plus tard, du M2 que nous sommes en capacité d'assumer. Je pense que ce n'est pas une nouveauté.

M. Neveu.- C'était juste une question pour savoir si c'était des capacités indicatives ou limitatives. Clairement, là, c'est limitatif.

M. Chaillet.- Oui, c'est limitatif.

M. Roche-Bruyn.- Comme je n'ai pas réussi à ouvrir la pièce jointe et que je l'ai découverte en séance, je n'ai pas pu vérifier ce point mais il n'y a pas le même chiffre dans le projet de délibération sur le parcours dans le master Sciences et Technologies de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement à AgroSup et dans les chiffres que vous indiquez. Nous, nous avons mis une capacité d'accueil à 12. Vous, vous faites figurer une capacité d'accueil à 20. Il y a là une ambiguïté sur laquelle je m'interroge.

M. Chaillet.- Ce n'est peut-être pas juste une ambiguïté mais carrément une erreur.

Mme Chahraoui.- C'est une information que le porteur de projet nous a donnée.

M. Roche-Bruyn.- J'ai un projet de délibération un peu bizarre pour AgroSup, qui fait apparaître une capacité d'accueil dans la mention Sciences de la terre de 12 mais c'est peut-être pour autre chose. Il faut que je vérifie parce que ce ne sont pas les mêmes proportions.

Mme Chahraoui.- J'ai reçu l'information de 20, très clairement, par les porteurs de projet.

M. Trichard-Comparot.- Il faudra voter sous couvert de vérifications.

Mme Chahraoui.- On peut vérifier mais c'est une question que j'avais posée parce que j'étais étonnée du chiffre 20. J'ai donc demandé si cela correspondait bien à la capacité du M1, on m'a répondu affirmativement.

M. Roche-Bruyn.- Je pense qu'il est calibré pour faire cela mais qu'il ne sera pas à cela au début.

Mme Chahraoui.- C'est la capacité maximum.

Mme Peyron.- Dans le tableau précédent, vous indiquez 15-15.

Mme Attuel-Mendes.- Il y avait un slash entre les deux, c'était M1 et M2.

M. Chaillet.- Le tableau précédent reprenait les chiffres qui avaient été mentionnés au dépôt des projets. Les choses ont évalué depuis.

Mme Chahraoui.- Là, c'est vraiment le retour des porteurs de projet de ces derniers jours.

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Il nous faut voter ce tableau sur les capacités d'accueil et les critères d'examen, sans doute,

suite à la remarque de François Roche-Bruyn, sous réserve de vérifications en ce qui concerne la capacité d'accueil du master concerné par AgroSup.

Si vous n'avez plus de commentaire, je vous propose que nous passions au vote :

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je vous remercie.

5) Contrat de site : volet commun et schéma directeur de la vie étudiante

M. Chaillet. - Le point suivant concerne le contrat de site, c'est quelque chose que nous n'allons pas voter aujourd'hui. Nous le voterons lors du prochain CA, c'est-à-dire le 29 mars, mais il nous a semblé important et utile que vous ayez les documents dans l'état actuel de leur avancement afin que vous puissiez en prendre connaissance et nous faire les premières remarques aujourd'hui. Ceci de manière à ce que, au prochain CA, nous puissions voter en connaissance de cause.

Quelques éléments techniques ou de compréhension à ce sujet. Je dois vous faire un aveu, cela ne change pas tous les jours, loin de là mais, au fur et à mesure des discussions avec le ministère, il y a de petites évolutions dans le processus, dans ce qu'on appelle le contrat de site.

Aujourd'hui, les choses sont un peu plus claires. Je vous avais expliqué que le contrat de site comportait un volet commun. C'est ce volet commun qu'il nous appartient ici, au conseil d'UBFC, CT, CAC et CA, de voter. Il y a également des volets spécifiques qui sont des volets des établissements. C'est évidemment aux conseils des établissements qu'il appartient d'approuver, de voter ces volets, l'ensemble devant être cohérent.

Qu'est-ce qu'on appelle un volet commun ? Un volet commun est composé de trois éléments. Le document que nous vous avons fourni aujourd'hui est ce qu'on appelle le projet stratégique. Il comporte en annexe le schéma directeur de la vie étudiante. Les deux documents vous ont été proposés.

Deuxième point : la trajectoire, c'est-à-dire comment tout cela va se décliner sur le quinquennal, sachant que ce n'est pas tout à fait sur le quinquennal puisque nous allons passer en vague C pour être conforme, du moins synchronisé avec l'ensemble de la zone Grand Est de ce pays. On va donc avoir un quinquennal de 6 ans, jusqu'en 2022 et non pas jusqu'en 2021.

Dans les documents, vous avez l'annexe du schéma directeur de la vie étudiante, plus cette trajectoire, plus des jalons annuels. On verra, chaque année, les jalons qui ont été atteints et ceux qui n'ont pas été atteints. Trajectoire et jalons, sachant que le processus est itératif, c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui proposons la première version de la trajectoire et des jalons, c'est le ministère. De mémoire, le ministère nous a envoyé cela mercredi soir dernier, donc la première version.

Il s'agit que l'on discute de la trajectoire et des jalons et ce n'était évidemment pas du tout prêt pour vous l'envoyer dès aujourd'hui. En revanche, le projet et le schéma directeur de la vie étudiante étaient des documents déjà suffisamment murs pour que vous puissiez faire vos premières remarques. C'est l'ensemble - qui s'appelle le volet commun - de ces trois éléments qu'il nous appartiendra de voter au mois de mars.

Je vous rappelle que nous sommes dans un calendrier extraordinairement contraint en lien avec ce que je disais tout à l'heure et que j'ai déjà dit dans cette assemblée : il y a l'élection présidentielle qui nous conduit à tout faire avant la deuxième quinzaine d'avril. Le ministère nous dit que nous allons signer le contrat de site regroupement Bourgogne Franche-Comté mi-avril, c'est-à-dire qu'il faut que nous ayons voté tout cela pour fin mars. Ce qui tombe bien, ce sera au

prochain CA.

Le deuxième point va peut-être faire bondir François Roche-Bruyn et les représentants des établissements, c'est une nouveauté de ce matin. Le ministère nous avait dit que le volet commun devait être voté également pas les conseils des établissements. Ce matin, nous avons eu une information inverse.

M. Roche-Bruyn.- La loi est claire : le volet commun est voté aussi par les établissements. C'est l'article L718-5.

M. Chaillet.- Je veux bien mais j'ai sous les yeux un e-mail de ce matin du ministère qui ne dit pas la même chose.

M. Roche-Bruyn.- Oui, mais la loi est claire.

M. Chaillet.- Dans cet e-mail, il est dit que le volet commun est présenté aux CA des établissements mais pas voté. Cela m'a semblé suffisamment bizarre, puisque ce n'est en effet pas du tout l'information que nous avons eue jusqu'à présent, pour que cela nécessite une vérification auprès du ministère.

Je voulais tout de même vous faire part de cette information qui date de ce matin.

Quoi qu'il en soit, pour ce qui nous concerne ici, il s'agira de voter le volet commun tel que je vous l'ai présenté.

Aujourd'hui, nous n'allons pas faire de présentation exhaustive du projet pour le contrat pluriannuel de site, vous avez eu les documents. Olivier Prévôt, qui a supervisé le schéma directeur de la vie étudiante, vous en parlera. Je vais donc être très bref sur le projet de contrat de site.

Je veux tout d'abord remercier tous ceux qui ont contribué à cela, d'UBFC et des établissements. Ce n'est pas un exercice facile et il n'est pas tout à fait terminé, vous vous en doutez. Il y a déjà eu un certain nombre d'allers-retours. Ce projet n'est évidemment pas orthogonal à ce que nous avons pu écrire et vous proposer pour l'HCERES. Je pense que vous avez pu le noter. Il comporte un certain nombre de sujets dont je doute qu'ils doivent figurer, à la fois sur la stratégie « formation, recherche, transfert », et sur le projet I-Site qui est évidemment un élément important puisqu'il comporte d'ores et déjà un certain nombre de jalons, éléments extrêmement importants mais pas exclusifs.

Vous avez peut-être pu voir des éléments sur la formation, en particulier ce que l'on peut imaginer porter à l'échelle du regroupement, c'est-à-dire à l'échelle d'UBFC en matière de formations, qui ne sont pas exclusivement les masters dont nous venons de parler, la question de la coordination de la recherche en conformité avec les statuts, la question de la valorisation et les partenaires économiques, de l'international, la coordination de la politique culturelle qui a démarré.

Pour ce qui concerne la politique numérique, le ministère nous demande un schéma directeur du numérique. C'est quelque chose que nous jugeons suffisamment important et stratégique pour la bonne marche opérationnelle de l'ensemble à l'échelle du regroupement pour prendre le temps de le faire bien et non pas répondre quelque chose de banal ou de non approprié dans les délais que le ministère aurait pu souhaiter, en annexant également un schéma directeur du numérique, comme le sera le schéma directeur de la vie étudiante au contrat de site.

Pour ce qui concerne le schéma directeur du numérique, il est en cours de constitution. C'est un travail énorme et très stratégique. On souhaite donc prendre le temps, sur 2017, de bien le faire, ce qui ne pose aucun souci parce que figurera sans doute en annexe du contrat de site non pas un schéma directeur du numérique mais une feuille de route avec un jalon pour la réalisation du

schéma directeur du numérique.

J'ai été assez rapide, j'espère que c'était assez complet. Maintenant, je vous laisse la parole si vous avez des remarques ou des commentaires sur ce premier document. Ensuite, nous passerons au schéma directeur de la vie étudiante.

M. Roche-Bruyn.- Je confirme la lecture de l'article L718-5, 1^{er} alinéa : « *Chaque établissement doit voter le volet commun.* » C'est la loi Fioraso, c'est extrêmement clair.

M. Chaillet.- La personne du ministère a dû oublier la loi Fioraso !

M. Roche-Bruyn.- « *Sur la base d'un projet partagé prévu à l'article 718-2, un seul contrat pluriannuel d'établissement mentionné [...] est conclu entre le ministère chargé de l'enseignement supérieur et les établissements regroupés relevant de sa seule tutelle. Les établissements relevant d'autres autorités de tutelle et ces autorités peuvent être parties à ce contrat.* » C'est le cadre qui décrit AgroSup. « *Les contrats pluriannuels sont préalablement soumis au vote pour avis aux conseils d'administration de chaque établissement regroupé ou en voie de regroupement.* »

M. Chaillet.- C'est ce qu'on a toujours dit ensemble jusqu'à ce mail de ce matin dont je tenais tout de même à vous faire part. Je vais évidemment reboucler avec le ministère parce que cela ne me paraît pas du tout conforme à ce qu'on doit faire.

M. Prévôt.- Ceci dit, nous y sommes très favorables. Plus le contrat de site commun sera voté par les instances, plus il aura de force. Pour nous, c'est parfait.

M. Trichard-Comparot.- Cela rejoint ce qui a été dit tout à l'heure : cela pose un énorme problème de calendrier. S'il faut voter le projet stratégique, le schéma de la vie étudiante, la trajectoire et les jalons, pour l'université de Bourgogne, il faut déjà passer par le comité technique étant donné qu'il y a des choses qui concernent le contrat de site, c'est bien normal. Le comité technique de l'UB aura lieu début mars. Ce qui veut dire que les documents définitifs doivent partir le 21 février, le 22 au plus tard. Sans cela, cela ne pourra pas passer au conseil d'administration du mois de mars.

Je crois que tu as un conseil d'administration début mars ?

M. Roche-Bruyn.- Oui, le 2 mars.

M. Trichard-Comparot.- Ensuite, tu n'en as pas avant le mois de juin.

Ce qui veut dire, au-delà de l'aspect du calendrier, entre les votes dans les établissements et tout ce qui se passera ici et en conseil des membres...

M. Chaillet.- Cela doit être en parallèle.

M. Trichard-Comparot.- Ce qui veut dire, par exemple, que la version définitive acceptée par tous les membres doit intervenir lundi.

M. Chaillet.- Comment fait-on ?

M. Trichard-Comparot.- Notamment pour les jalons.

M. Chaillet.- Sachant que les jalons nous ont été envoyés mercredi soir dernier. Je suis désolé mais j'atteins mes limites !

M. Trichard-Comparot.- Ou alors, il faut revoir le calendrier avec le ministère.

M. Chaillet.- Ou alors il faut faire des conseils extraordinaires.

M. Trichard-Comparot.- En termes de *timing*, tu auras toujours 15 jours pour le CT, cela ne changera pas.

M. Chaillet.- J'en suis bien conscient mais je ne sais pas répondre d'un claquement de doigts sur la trajectoire et les jalons.

M. Trichard-Comparot.- Il faut répercuter la problématique au ministère.

M. Chaillet.- Bien sûr. Ce que j'aimerais aussi, c'est que les établissements nous donnent leurs dates de conseil.

M. Trichard-Comparot.- Depuis le 17 janvier, là-dessus, les choses sont claires en ce qui nous concerne.

M. Chaillet.- Ce n'est pas le cas pour tous les établissements.

M. Trichard-Comparot.- Je ne peux pas parler pour les autres.

Mme Simon-Plat.- Je fais écho à la conversion que nous avons eue. Il engage bien sûr l'ensemble des établissements. Pour autant, il s'agit de politique de site, qui peut donc impacter des organismes qui ne seraient eux-mêmes pas membres de la Comue. En même temps que le ministère vous demande ce contrat de site, sachant qu'on participe à la dynamique de site si on ne signe pas le contrat, il demande tout un tas d'autres choses. Il produit notamment des circulaires sur les mandats de gestion de la PI et des contrats, qui vont devoir également se mettre en œuvre rapidement. Il va falloir qu'on s'assure que, finalement, ce qui sera écrit dans ce contrat de site ne soit pas bloquant pour la discussion qui doit avoir lieu concomitamment dans un cercle un peu plus large, mais dans le même timing ! Nous sommes d'ailleurs en train d'essayer de le définir, c'est-à-dire bientôt !

M. Chaillet.- As-tu détecté, dans le document qui est là, des éléments qui pourraient être de nature à être un peu orthogonaux à ce qu'a indiqué Khadija ?

Mme Simon-Plat.- Oui.

M. Chaillet.- Il faut nous les faire remonter.

Mme Simon-Plat.- Il faut vraiment veiller à la façon dont c'est formulé pour ne pas que cela puisse être bloquant par la suite, notamment concernant : « au portage et à la gestion des projets

ANR et H2020 » qui, du coup, ne se discutent pas tel qu'évoqué ici.

M. Roche-Bruyn.- Nous en avons discuté en conseil scientifique d'AgroSup vendredi dernier ; c'est notamment l'alinéa sur le portage des contrats de recherche, à la page 17.

Il y a en quelque sorte une rédaction qui est conforme aux engagements dans la convention ANR mais qui ne semble pas être en adéquation avec la position d'un certain nombre d'organismes nationaux de recherche dont la position percute cet alinéa.

Mme Simon-Plat.- Laquelle convention ANR a été rédigée avant le décret et la circulaire sur le mandat de gestion unique, le ministère étant d'une créativité incessante !

M. Chaillet.- Je cherche l'alinéa, je ne le trouve pas.

M. Roche-Bruyn.- C'est page 17.

C'est vrai qu'avec la notion de mandataire unique de gestion, on ne sait pas très bien comment cela va fonctionner.

Mme Simon-Plat.- C'est effectivement quelque chose qui a été demandé par le ministère, qui a été écrit dans la convention ANR à un instant T, puis est sorti le mandat de gestion, puis nous engageons la discussion. On se trouve donc dans une situation qui n'est pas simple.

M. Chaillet.- Je confirme ! Ce qui veut dire qu'il ne faut sans doute pas s'enfermer.

Mme Simon-Plat.- De mon point de vue, il faut laisser ouvert dans la rédaction.

M. Chaillet.- De toute façon, on ne va pas régler les problèmes d'ici mardi. Il faut donc simplement éviter de se coincer.

Mme Simon-Plat.- C'était le sens de ma remarque.

M. Chaillet.- Je suis évidemment très preneur de ce type de commentaire pour éviter que l'on se bloque sur des formulations qui ne seraient pas adéquates pour la suite.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Neveu.- Une remarque générale. On ne peut qu'adhérer à un certain nombre des intentions qui sont marquées sur le contrat de site, je prends par exemple, écrit en gras page 5 : « *UBFC doit incarner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne Franche-Comté en s'appuyant sur les forces, les atouts, etc., etc.* », cela ne me pose pas de problème. Si on considère que l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté doit s'appuyer sur l'ensemble des forces qui existent dans les différents établissements, tant du point de vue de la recherche que de l'enseignement, et sur toutes les ressources qui sont autres, je pense aux entreprises, aux organismes, etc., il y a quelque chose qui me semble être beaucoup plus dangereux, c'est lorsqu'est mis en avant le projet I-Site et surtout lorsqu'on dit que le projet I-Site se doit d'avoir de réels effets structurants et transformants.

Autrement dit, ce que je ressens à la lecture du projet de contrat de site, c'est que la matrice est celle de l'I-Site, encore une fois mis en avant, et autour de ses axes fédérateurs. Je trouve que sur un projet de site, qui n'est pas le projet I-Site mais bien le projet de site de l'ensemble des

établissements de la Comue, on se limite et on restreint l'ensemble des éléments de développement de la Comue sur ceux de l'I-Site. Je considère donc qu'on affadit, que l'on perd en diversité et en richesse.

Je suis très heureux de voir qu'apparaissent - et c'est normal - les notions de cartographie formation, recherche, etc., de façon beaucoup plus détaillée que ce qu'on a pu faire. Il faut le temps. Je considère que ces éléments de cartographie doivent permettre l'émergence ou la concrétisation de choses qui ne sont pas forcément dans le strict périmètre de l'I-Site.

M. Chaillet.- Bien sûr.

M. Neveu.- Je veux dire que tel que c'est formulé, je lis page 12 : « *Les effets structurants et transformants sont de l'I-Site* ». J'ai tendance à dire qu'il faut faire attention car il s'agit d'une formulation qui met comme élément moteur, comme élément exclusif, I-Site. Pour moi, la politique de site, ce n'est pas la politique de l'I-Site, pour le dire façon "slogan".

Je pense qu'il est important que nous ayons cela en tête dans la rédaction de notre projet.

Après, sur les autres éléments, il faudra peut-être en rediscuter en termes de structuration pôles, collèges, indicateurs, etc. Il faudra peut-être en discuter plus en détail car ce sont de vrais problèmes qui se posent sur la structuration et le développement de l'ensemble du projet de site.

M. Chaillet.- Sur le premier point, nous n'avons jamais dit autre chose, c'est-à-dire que je considère que le projet I-Site doit avoir de réels effets structurants et transformants. Je ne changerai pas une virgule là-dessus. Simplement, cela n'est pas exclusif. C'est tout de même un catalyseur très fort de transformations. On a évoqué les projets tout à l'heure, on a bien vu qu'il y avait des projets croisés. Regardez à nouveau les masters, ces masters concernent plusieurs établissements. Cela a donc bien des effets structurants et transformants, même si ce n'est pas le seul élément de structuration et de transformation, je suis bien d'accord, c'est tout de même un élément fort mais pas exclusif de la structuration et de la transformation.

Tu voulais ajouter quelque chose ?

M. Prévôt.- Oui. Au-delà de ce que tu viens de dire qui est évidemment très juste, il y a aussi la question - page 24 et suivante - des collèges académiques, des pôles thématiques et fonctionnels, des pôles territoriaux qui ne sont pas dans la trajectoire I-Site mais qui viennent bien assurer une complétude de notre stratégie enseignement supérieur et recherche. Finalement, dans l'I-Site, il y a une trajectoire. Cette trajectoire, on va la suivre même si la trajectoire I-Site n'est pas la trajectoire exclusive d'UBFC, c'est pour cela que l'on entoure aussi l'I-Site de l'ensemble de ces dispositifs qui permettent à la fois que chacun trouve sa place, de pouvoir aussi faire émerger de nouvelles thématiques qui, demain, pourront intégrer non pas les trois axes de l'I-Site mais devenir un quatrième axe d'excellence, ou un cinquième axe d'excellence.

Notre travail, au niveau d'UBFC, est d'accompagner des thématiques qui ne sont pas, aujourd'hui, à un degré de maturité suffisant pour qu'elles puissent venir adjoindre les trois axes qui ont été reconnus scientifiquement comme étant des axes d'excellence d'UBFC. Il y a donc un travail d'accompagnement et de maturation et les dispositifs qui sont là sont tout de même des dispositifs de structuration. C'est la structuration académique d'UBFC et cette dernière vient compléter les trois axes de l'I-Site qui ont été identifiés comme tels.

Je pense donc qu'il faut voir les choses dans leur ensemble. Evidemment, si les trois axes de l'I-Site ont été proposés comme tels, c'est parce qu'ils étaient déjà à un degré de maturité qui permettait d'être reconnu comme tel. C'est notre travail, maintenant et sur plusieurs années, de

faire mûrir les projets pour qu'ils puissent rejoindre ces trois axes scientifiques.

M. Chaillet.- Et d'afficher dans la structuration des regroupements, au niveau d'UBFC, d'autres axes que ceux de l'I-Site. D'afficher clairement les axes de l'I-Site parce qu'ils sont importants, mais d'afficher également d'autres axes de l'I-Site, notamment pour ce qui concerne les Sciences Humaines.

Mme Chahraoui.- Je souhaite ajouter quelque chose par rapport à cela. Dans l'accompagnement des projets de master, la rencontre avec les équipes et les établissements, je trouve que l'appel à projet I-Site a tout de même été assez fédérateur et structurant parce qu'il a vraiment permis à plusieurs équipes de se rencontrer et de travailler pour essayer de mettre en place des thématiques communes. Il y a des projets de master qui ont été acceptés mais d'autres ne l'ont pas été, c'est donc aussi le lieu pour les accompagner pour les amener à cette réussite, et pas seulement dans les trois domaines prioritaires d'I-Site. On a aussi les projets de master dans le domaine des Sciences Humaines, Lettres et Langues qui demanderont à être accompagnés pour réussir. Je pense que c'est aussi le rôle d'UBFC de faire cela.

M. Chaillet.- Il ne faut pas opposer les choses et être vigilant sur le fait que ce ne soit pas un trou noir mais utiliser cette opportunité au profit du développement du site.

M. Neveu.- Je souhaite me faire comprendre : je n'oppose pas les choses, je dis simplement qu'il ne faut pas qu'il y en ait une qui soit l'élément tellement central que l'autre apparaisse comme anecdotique ou repoussée aux calendes grecques.

M. Tatibouët.- J'ai une question sur l'articulation entre les collèges, les pôles thématiques et fonctionnels et les pôles thématiques. Qui décide quoi ? Quelles sont les compétences ?

Dans les différents conseils des établissements, les compétences de chacun sont bien déterminées : qui va faire quoi, qui propose à tel conseil, qui valide *in fine*. Là, c'est tout de même assez flou, même si on voit des petites différences : des pôles thématiques qui sont pluridisciplinaires, des collèges académiques qui sont plutôt des groupes de disciplines connexes.

M. Chaillet.- C'est le genre de discussion qui est intéressante à avoir parce que c'est tout de même un sujet majeur, au niveau du regroupement, de pouvoir présenter quelque chose de clair, de simple, de complet et qui soit lisible par tout le monde. Cette perception que l'on peut avoir lorsqu'on n'est pas dedans et qu'on a l'impression de vraiment bien intégrer cela est vraiment importante parce que c'est aussi une structuration qu'il faudra qu'on explique, à la fois à l'intérieur du regroupement mais aussi à l'extérieur, sachant que cela permet de déployer d'autres axes que *stricto sensu* les axes de l'I-Site. C'est le premier point.

Deuxième point : c'est un travail à ce point important qu'il ne faut pas nécessairement se précipiter, avoir des idées toutes faites et puis dire que cela va être ainsi et que ce sera bien comme cela, qu'on ne le touche pas. Ce que je veux dire par là, c'est que c'est un travail en cours et là, on est au cœur du travail du conseil académique d'UBFC. Il est même inscrit dans les statuts que le conseil académique est là dans l'un de ses rôles majeurs. C'est donc un travail en cours, sachant que ce terme de pôle thématique n'est probablement pas bon, qu'il va falloir le changer. *In fine*, il ne veut pas forcément dire grand-chose et cela amène plus de confusions que de clarifications.

Le sujet, pour nous, c'est d'exprimer, dans le contrat de site, l'importance de la structuration, mais non pas en termes d'enfermement de ce qui se fait puisque ce sont tout de même

des éléments de réflexion collective. La structuration, il ne faut donc pas l'entendre au sens rigide du terme mais au sens de mise en commun de synergies et de réflexions collectives, à la fois sur des grands champs disciplinaires et, en même temps, sur des grands projets. Les trois axes de l'I-Site sont de grands projets mais il peut y en avoir d'autres.

Comme c'est un travail en cours, il faut que l'on fasse attention, dans la rédaction, afin d'être suffisamment ouvert à ce stade. Je vous rappelle les dates qui ont été données tout à l'heure. Ceci afin que l'on puisse continuer ce travail sereinement sans prendre 10 ans, mais prendre 15 jours, trois semaines ou un mois de plus ne me paraît pas du tout gênant pour avoir quelque chose de solide, de clair et d'intégrateur de l'ensemble des disciplines qui composent notre groupement.

Mais je peux comprendre que les articulations ne soient pas forcément, à ce stade, très clairement exprimées dès lors qu'elles ne sont pas nécessairement très clairement conçues. Cette partie devra sans doute être remaniée dans le sens d'une ouverture, d'exprimer aussi le fait que nous sommes en train de travailler sur ces sujets. Je suis absolument convaincu de l'importance de cela. Il faut que chacun d'entre nous se projette sur la manière dont il va expliquer, de manière simple et claire, l'I-Site, ce que l'on fait en Bourgogne Franche-Comté, puisque c'est aussi ce qui guide, et comment on va pouvoir développer les éléments de synergie, à la fois sur des champs disciplinaires et sur des programmes. C'est ce qui doit nous guider et si on prend un mois de plus, cela ne me paraît pas gênant. J'entends donc bien ce type de remarque.

M. Prévôt.- Il ne faut effectivement pas figer les choses, dans le temps, pour sortir un contrat de site qui se tienne dans les délais qui nous sont impartis sans oublier la concertation avec les collègues des CAC et les vice-présidents des établissements chargés de la formation et de la recherche. Cela nécessite un travail de maturation, une réflexion collective que l'on ne veut pas et que l'on ne doit pas réduire.

Je rebondis là-dessus parce qu'il y a une contradiction dans le fait d'intégrer dans le contrat dès aujourd'hui l'ensemble des dispositifs, sachant que cela nous amènerait à court-circuiter les dispositifs de concertation qui nous tiennent à cœur. Je souscris complètement à la remarque de Nicolas Chaillet : il faut que l'on soit en capacité de présenter quelque chose qui nous laisse la possibilité d'être évolutif, y compris sur un certain nombre de sujets qui pourraient avoir une durée de vie courte. C'est-à-dire que l'on peut imaginer que sur un certain nombre de programmes, nous ayons un programme sur 2 ou 3 ans et qu'il soit remplacé par un autre à un moment donné. Donc attention à ne pas trop plomber, dans le contrat de site, les choses à ce stade.

Permettez-moi également de rappeler, même si je le ferai plus facilement le mois prochain, le travail qui est engagé par l'ensemble des équipes, que ce soit au sein d'UBFC, administrativement ou politiquement, au sein des établissements pour rendre un contrat de site. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président pour l'énergie et le travail qu'il a déployé pour faire aboutir ce contrat. Il remercie souvent les autres mais personne ne le remercie, j'en profite donc pour le faire.

M. Roche-Bruyn.- Puisque tu nous amènes à proposer nos commentaires, je voudrais rappeler ce que les établissements membres ont dit lors du dernier conseil des membres : ils voulaient tous que le pôle ingénierie et management soit considéré comme un collège académique. Je vois bien que c'est un positionnement qui reste à définir dans le document que nous avons reçu.

M. Chaillet.- C'est pour cela que c'est indiqué ainsi.

M. Roche-Bruyn.- Je redis que, sur ce point, il y avait vraiment unanimité des membres

du conseil des membres de la Comue.

M. Chaillet.- Je n'ai pas eu ce sentiment, François.

M. Roche-Bruyn.- Les sept établissements membres, ou six plus un, étaient sur cette position assez clairement. J'ai été témoin de cela.

Le deuxième point que je voulais signaler, c'est que le conseil scientifique d'AgroSup qui a travaillé sur le sujet vendredi, au-delà du point qu'on a relevé tout à l'heure en page 17, trouvait que l'approche du collège académique n'était pas stratégique, elle était trop disciplinaire et elle n'était pas transdisciplinaire. Elle n'était pas, en quelque sorte, en cohérence avec les stratégies nationales. C'est une observation que le conseil scientifique d'AgroSup a votée sur ce contrat de site, considérant que ce n'était pas cohérent avec le cadre national de notre action qui demande une plus grande transdisciplinarité.

Une troisième remarque plus ponctuelle, sachant que je l'ai déjà faite. Je me suis aperçu que le tableau sur les pôles territoriaux restait en anglais. Il existe la version française de ce tableau, je pense donc que l'on pourrait utiliser la version française de ce tableau qui est issu du dossier I-Site.

M. Chaillet.- Absolument.

Sur cette question de réflexion autour de la structuration scientifique ou académique du regroupement, suite au conseil des membres, nous avons fait la proposition que Bernard Cretin, qui est chargé de mission pour le pôle d'ingénierie et de management - élément de structuration assez avancé - participe à ces discussions puisqu'il faut que l'on voie comment on articule le pôle d'ingénierie et de management à la politique d'UBFC. Il faudra lui trouver un nom différent parce que le terme de « pôle » est un peu difficile à utiliser et je crois qu'il faut qu'on arrête d'utiliser ce type de terminologie. On peut dire « polytechnicum » par continuité avec ce qui existait avant. Bernard Cretin, qui pilote ce groupe, participera jeudi à une réflexion commune à ce sujet.

M. Tatibouët.- Je réitère mon opposition à ce que le terme « ingénierie » soit monopolisé par les écoles d'ingénieurs, que ce soit bien clair. Je trouve cela complètement injuste et inéquitable. Je pense que je ne suis pas le seul à partager ce point de vue.

M. Chaillet.- C'est la raison pour laquelle, pour le moment, nous ne sommes pas sur cette adéquation entre les collèges académiques et le Polytechnicum qui a une existence en soit et une visibilité vraiment très spécifique sur notre Comue. En revanche, l'ingénierie est effectivement plus large que cela.

C'est une discussion au sujet de laquelle nous ne sommes pas forcément tous d'accord, elle doit donc continuer à avoir lieu. La question est de savoir comment rédiger cette partie dans le contrat de site pour pouvoir avancer.

Mme Benoist.- Je partage entièrement l'impression de flou sur les collèges académiques et les pôles thématiques. Je vous fais remarquer qu'à la page 11, il est aussi question de pôles UBFC que l'on peut interpréter comme étant des pôles thématiques mais qui, en fait, ne le sont pas. Il va donc vraiment falloir trouver des termes différents.

M. Roche-Bruyn.- Si on fait un peu d'histoire pour comprendre comment a été construit ce dispositif par les membres au départ, dans le dossier I-Site, l'organisation du dispositif avait été

prévue en six divisions. Ces six divisions avaient vocation à travailler sur l'ensemble recherche/valorisation/formation en associant le monde économique à ces divisions. C'était le principe même fondateur de la façon dont on embarquait, dans le dossier I-Site, le monde économie et qu'on l'associait. Pour ces divisions, le mot était en anglais et on l'a utilisé en français et, à un moment donné, on a basculé sur le mot « pôle ».

Dans ces six divisions, il avait été conçu que trois divisions avaient pour l'ensemble chacun des trois axes thématiques de l'I-Site. La quatrième était le pôle ingénierie et management. Tout le débat que nous avons aujourd'hui avec le président de la Comue et les établissements membres porte et part de cette construction. Les établissements membres ont voulu construire un projet Comue autour de ce principe-là et ce qui sort aujourd'hui n'est pas tout à fait ce que nous avons construit.

M. Chaillet.- Les six divisions, qui s'appellent six collèges académiques, vous les trouvez à l'identique du dossier I-Site page 24 et 25.

M. Prévôt.- A ce stade, les remarques ont été formulées. Un travail de concertation et de réflexion doit nous amener à aboutir, je l'espère, à un consensus.

M. Trichard-Comparot.- Il y a une décision du conseil des membres là-dessus.

M. Prévôt.- Non. J'étais au conseil des membres sur ce sujet, il n'y a pas eu de vote. Une proposition a été faite de travailler plus avant en s'appuyant sur Bernard Cretin que les écoles ont souhaité choisir comme représentant chargé du pôle ingénierie et management actuel, qui aura un autre nom demain, qui doit se charger à la fois de travailler avec les membres du CAC qui sont élus, sur cette question de collèges académiques et avec les écoles par ailleurs pour essayer de trouver un compromis qui soit acceptable pour tout le monde. Il faut le temps que ce travail soit engagé et la décision qui a été prise en conseil des membres, c'est de laisser ce temps de travail se faire et qu'une orientation soit prise au prochain conseil des membres. Voilà la décision qui a été prise en conseil des membres il y a deux jours.

Mme Attuel-Mendes.- À quelle échéance ?

M. Trichard-Comparot.- Le 6 mars.

Mme Attuel-Mendes.- Le 6 mars, c'est trop tard pour le contrat de site.

M. Prévôt.- Je dis simplement que le lancement du travail sur les collèges académiques date de novembre. La remarque a été formulée en conseil des membres il y a 10 jours.

M. Trichard-Comparot.- Non.

M. Prévôt.- Si, la remarque a été formulée en conseil des membres il y a 10 jours.

Mme Attuel-Mendes.- Si la préconisation initiale était dans un sens et que vous avez fait une réponse qui allait dans un autre sens, la remarque arrive forcément tardivement.

M. Chaillet.- Non.

M. Prévôt.- Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent.

Mme Attuel-Mendes.- Ma question est simple, c'est que si on est pris par l'urgence par rapport au vote des différents conseils d'administration, il faut qu'il y ait une réponse rapide. Le point est là.

M. Prévôt.- Pour faire une réponse rapide, il faut tout de même que nous ayons une réflexion collective. On a eu une discussion, sans doute pas assez approfondie, en conseil des membres sur la trajectoire telle qu'elle a été définie par les membres fondateurs qui ont créé les statuts. Si on se réfère aux statuts, on se réfère à la complétude des statuts et pas à tel ou tel bout.

Par ailleurs, les statuts ont défini que la Comue se structure autour d'élections et cette élection confère au CAC, au CA, au bureau et au président un certain nombre de prérogatives, ainsi que des prérogatives également au conseil des membres. Aujourd'hui, le conseil des membres a la possibilité, puisque c'est dans les statuts, de valider ou d'invalider la proposition qui est faite du volet commun du contrat de site. Dans le même temps, il est conféré au CAC, au CA et au président le soin de proposer au conseil des membres et à nos instances un certain nombre de propositions.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où nous devons trouver un compromis entre la demande formulée par une partie du conseil des membres et les propositions qui émanent du CAC. Donc laissez-nous le temps de faire une proposition.

M. Roche-Bruyn.- Il faut être clair. Lorsqu'on dit « une partie », c'est la quasi-totalité des sept membres de la Comue.

M. Prévôt.- J'étais présent. Il n'y a pas eu de vote et il est donc difficile de déterminer cela. C'est sans que nous ayons eu la possibilité, à ce conseil des membres, d'aller au bout sur le fond. C'est pour cela que je souhaitais limiter cette conversation ici parce que cela va rendre plus compliquée la recherche d'un compromis. Aujourd'hui, la remarque a été formulée, nous l'avons entendue et je propose, pour éviter que l'on se retrouve dans une situation trop clivante qui nous empêcherait de trouver une solution, de surseoir à statuer afin que nous ayons le temps de trouver un compromis qui soit acceptable pour tout le monde. C'est notre travail. C'est donc ce que je propose.

M. Chaillet.- Ce qui me gêne dans le fond, c'est que le collège académique n° 4, la division n° 4, Sciences de l'ingénierie et du management, ne soit pas, du coup, dans les grands axes de l'I-Site alors qu'elle l'est pleinement.

M. Roche-Bruyn.- Je rappelle comment avait conçu le modèle d'organisation par les membres fondateurs de l'I-Site. J'en suis témoins, sachant qu'à l'époque, je n'étais même pas directeur de mon établissement puisque j'étais SGARE à l'époque et j'étais présent à cette réunion où ce modèle a été présenté. Je me souviens donc parfaitement de cela.

M. Chaillet.- Je comprends, François, mais cela veut dire que les Sciences de l'ingénierie et du management ne sont pas dans les trois premières lignes qui correspondent aux axes de l'I-Site et je ne comprends pas cela.

M. Roche-Bruyn.- C'était une vocation d'organisation autour de cela mais on était bien

dans une notion qui n'était pas une notion disciplinaire. Tout est vicié du départ parce que la construction du collège académique est disciplinaire. Je pense que le fond du problème est là.

Mais on ne va pas aller plus loin puisqu'on nous invite à ne pas le faire.

M. Chaillet.- Il faut que nous puissions discuter afin de trouver des compromis pour que la structuration soit claire, simple et lisible pour tout le monde. Mais je ne voudrais pas que les Sciences de l'ingénierie et du management soient rejetées des trois axes de l'I-Site. J'ai dû mal à comprendre cela alors que les Sciences de l'ingénierie et du management ont une existence claire à travers le Polytechnicum, avec un rôle très stratégique au niveau de la Comue, j'ai expliqué pourquoi tout à l'heure, parce que c'est un pôle extrêmement fort de notre Comue. Toutes les Comue ne sont pas faites comme cela. Il ne faut donc pas le sortir des trois premiers axes. Je n'arrive pas à comprendre cela.

Est-ce que tu vois ce que je veux dire ?

M. Roche-Bruyn.- Je comprends ce que tu veux dire mais je pense que les modèles que l'on voulait organiser était un modèle où les six domaines n'étaient pas exclusifs les uns des autres, il y a des chevauchements par nature. Quand on veut faire du transdisciplinaire, il y a par définition, à un moment donné, des choses qui se chevauchent.

Il est vrai que ce n'est pas toujours très simple à organiser. Il est beaucoup plus simple d'organiser du disciplinaire mais ce n'est pas forcément ce qu'il y a de plus producteur.

M. Lamard.- Le ressenti que j'avais de ce pôle ingénierie et management, c'était une volonté ou un objectif peut-être inconscient de protéger les écoles d'ingénieurs contre l'université. C'est la perception que j'ai eue de ce pôle.

M. Roche-Bruyn.- Non, justement.

M. Lamard.- C'était donc mal expliqué.

M. Roche-Bruyn.- Le pôle ingénierie et management embarque, avec l'accord des universités, des écoles internes ou des structures internes comme les IAE, l'ESIREM, l'ISAT pour celles que je connais bien, qui sont parties prenantes des universités et cela se fait avec les universités et pas contre les universités.

M. Trichard-Comparot.- Les universités elles-mêmes sont membres.

M. Roche-Bruyn.- Et les universités elles-mêmes sont membres. Cela ne nous empêche pas de travailler étroitement non seulement avec les écoles mais aussi avec l'université pour développer un certain nombre de projets de masters.

M. Tatibouët.- C'est vrai côté management. Coté ingénierie, c'est limité aux formations qui délivrent le titre d'ingénieur. Ce qui fait que nous qui plaçons des cadres comme ingénieurs dans le monde professionnel, nous ne sommes pas dedans. C'est tout de même un peu bizarre !

Le fait que les écoles se regroupent entre elles et qu'elles aient un certain nombre d'objectifs communs, ce n'est pas gênant. Par contre, que le terme « ingénierie » soit exclusif et non extensible à tout le monde au niveau des écoles, cela me paraît un peu douteux et, à terme, cela provoquera forcément des frictions.

M. Prévôt.- Je réitère ma proposition de ne pas trop stériliser les positions parce que je vous assure qu'on y travaille collectivement avec la présidente du conseil académique et l'ensemble des collègues pour trouver une proposition qui soit une proposition satisfaisante pour tous. Si on a des positions trop marquées aujourd'hui, cela rendra plus difficile une recherche de compromis. J'appelle donc juste à la raison aujourd'hui, sachant qu'on espère trouver une voie satisfaisante pour tous. C'est un exercice périlleux, vous l'aurez compris, donc ne rendez pas les choses encore plus compliquées.

Mme Gazelle.- J'ai une petite remarque. Dans le document, on parle de l'ESC. J'avais cru comprendre que l'école avait changé de nom.

Mme Attuel-Mendes.- Oui.

Mme Gazelle.- Il faudrait penser à changer le nom partout.

M. Chaillet.- Si vous avez des remarques de ce type ou d'autres, envoyez-les nous afin que l'on puisse faire les modifications dans le schéma.

Cette question de la structuration est un vrai sujet, il faut qu'on arrive à trouver quelque chose qui fonctionne bien. Cela ne se trouve ni sous le sabot d'un cheval, ni en deux minutes. Il faut que ce soit quelque chose qui fonctionne bien pour tout le monde.

M. Roche-Bruyn.- Nous partageons aussi la volonté d'arriver à un consensus. Il faut arriver à trouver une structuration qui permette de prendre en compte les préoccupations de tous.

M. Chaillet.- C'est cela. Je pense que l'on peut y arriver, il faut simplement réfléchir ensemble à tout cela et il est vrai qu'il est important que Bernard Cretin participe aussi aux discussions collectives. Il est également important que, dans le document, nous ne nous enfermions pas dans quelque chose ou qu'on n'insère pas des choses qui manqueraient de clarté.

Mme Benoist.- J'ai une petite remarque. Personnellement, je souhaiterais qu'il y ait un relevé de décisions ou un *verbatim* de ce qui se dit en conseil des membres et en conseil académique. Sur le site d'UBFC, il y a le relevé de décision du conseil des membres jusqu'en février 2016 puis plus rien. Je trouve que, pour la bonne information des administrateurs, il serait normal que l'on sache ce qui se passe dans « l'antichambre » de la Comue.

M. Neveu.- Absolument, je souscris largement à la demande.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires sur cette question du contrat de site ? Non.

Nous allons prendre un peu de temps sur l'annexe du contrat de site qui est extrêmement importante également, sur le schéma directeur de la vie étudiante qui est un gros pavé, si vous l'avez lu jusqu'à la dernière ligne. Je laisse la parole à Olivier Prévôt qui a piloté ce processus pour vous le présenter rapidement.

M. Prévôt.- Je vous propose d'être assez rapide sur la présentation et de parler plutôt de la philosophie que des grands items qu'il y a dans ce livret.

Le premier chapitre porte sur les éléments de cadrage. Parmi eux, il est effectivement indiqué que dans la loi de juillet 2013, il est conféré aux Comue le soin de piloter et de coordonner le schéma directeur de la vie étudiante, raison pour laquelle la Comue s'en est emparée.

Les premiers vice-présidents ont été élus le 31 mai et je crois que le 1^{er} juin, nous avons les premières réunions avec les deux directeurs de CROUS. C'est donc un document qui, au départ, a été structuré, comme l'indique d'ailleurs la loi, dans une coopération étroite entre la Comue et les CROUS, en y associant très rapidement les établissements d'une part, la Région, l'Etat *via* le rectorat et les étudiants élus au CAC et au CA d'UBFC qui ont été régulièrement saisis. Je crois que les étudiants ont été invités à quatre réunions successives depuis le mois de mai, avec une difficulté qui est apparente aujourd'hui, mais également au CAC, qui est que les étudiants qui ont été élus dans nos instances ont des difficultés à être présents ; on le voit bien mais on s'en doutait.

Ce document résulte d'une démarche itérative entre l'ensemble de ces acteurs, ce qui n'est jamais un exercice facile. J'ai essayé de trouver des compromis, là également, sur l'ensemble de ces propositions. Le schéma directeur, suite à une négociation avec le ministère qui a été validée et acceptée, sera rédigé en deux parties.

La première partie est celle que vous avez ici, elle regroupe les éléments de diagnostic, les enjeux stratégiques et les modalités de gouvernance. Elle se termine par la synthèse, les enjeux et les objectifs. Ce document sera annexé au contrat pluriannuel de site et il permettra aussi d'engager, dès sa signature, la deuxième étape qui est peut-être celle qui est à la fois la plus passionnante, la plus intéressante et la plus pragmatique, c'est la déclinaison opérationnelle des enjeux stratégiques qui sont décrits dans ce premier volet.

Premier volet : annexe au contrat de site et très certainement un premier jalon qui sera la rédaction du deuxième livret d'ici à la fin de l'année 2017. Ce dernier implique, en plus des acteurs que je viens de citer, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile qui sont sur les territoires parce que, vous allez le voir et vous l'avez certainement lu dans le schéma, il y a ce qui relève d'une politique régionale, une politique de site et puis beaucoup de la vie étudiante se déroule là où vivent les étudiants, c'est-à-dire sur les campus. De fait, on ne fera pas les mêmes choses à Dijon, à Besançon, à Belfort Montbéliard ou à Nevers, Mâcon ou Chalon. L'idée est ensuite de décliner au plus proche du terrain, avec les acteurs concernés, le deuxième volet.

Sans aller très loin sur les éléments de diagnostic, pour les propositions d'actions sur la première partie, entre la 11 et la page 33, il s'agit essentiellement des politiques menées par les CROUS. Cela a été rédigé par les CROUS avec un aller-retour avec le ministère et, à chaque fois, ces documents ont été transmis au correspondant d'établissement de sorte que chacun puisse y ajouter ses propositions.

Deux points importants. Sur le logement, en Bourgogne Franche-Comté nous n'avons pas, globalement, de tensions sur le logement étudiant. Maintenant, il y a des problématiques d'adaptation des logements. C'est-à-dire qu'il y a, notamment du côté de la Bourgogne et de Dijon en particulier, des logements qui mériteraient d'évoluer pour être mieux adaptés aux besoins. Il n'y a pas de pénurie de logements mais ces derniers ne sont pas toujours adaptés aux demandes des étudiants. Il faut une évolution de ce point de vue, qui est d'ailleurs déjà engagée sur un certain nombre de cités universitaires, dont une partie en particulier.

Sur la restauration, je vous passe les détails qui sont dans le rapport. Il s'agit de mieux adapter l'offre à la demande et, parmi cela, ce qui impacte directement les établissements, et c'est pour cela que cela doit être traité là aussi au niveau territorial, c'est notamment la question de la pause méridienne et de la possibilité faite ou pas aux étudiants de pouvoir se restaurer dans de bonnes conditions. Ceci touche évidemment l'organisation des études et enseignements. Cela va donc se jouer dans des coopérations entre les établissements et le CROUS, avec un

accompagnement de la Comue lorsque nécessaire, de sorte que l'on puisse mieux gérer les sorties et les entrées des étudiants en fin de matinée et en début d'après-midi pour que la pause méridienne soit plus large ou en tout cas plus échelonnée afin que les étudiants puissent se nourrir. Il y a donc là un enjeu de santé publique et de capacité des étudiants à réussir.

Pour faire synthétique sur les éléments de diagnostic CROUS, on pourrait relever deux dimensions : la partie empêchement, tout ce qui peut relever de l'empêchement des étudiants à réussir leurs études, donc la question du logement, la question de l'accès aux bourses, la question de la restauration, la question des déplacements, la question des revenus. Tout cela sont des situations qui peuvent empêcher les étudiants de mener leurs études dans des bonnes conditions.

Il y a un deuxième et troisième volet qui s'appelle « Université de Bourgogne Franche-Comté, le site pour réussir » et puis « Le site Bourgogne Franche-Comté, un territoire d'innovations et d'engagements » qui sont plutôt une prospective, une capacité à se projeter, à porter des projets innovants, volontaristes, de sorte à ce que les étudiants, une fois qu'ils ne sont plus empêchés, puissent développer et exprimer leurs talents, leurs capacités et leurs compétences en lien tout d'abord avec leur projet de vie mais aussi avec les projets de territoire là où ils vivent.

Il y a ces deux articulations que vous devez lire dans ce rapport.

Dernier point pour ne pas être trop long, il y a un volet qui a été demandé par le ministère qui, en première lecture, considérait que ce qui était porté en direct par UBFC était insuffisant par rapport à ce qu'était leur demande. Ce qui a fait apparaître, page 58 à 60, des actions à engager par UBFC. Ce sont des actions que nous porterions collectivement en termes de politique de site au-delà de ce qui se passe sur les territoires. Je ne vous en fais pas la lecture, vous l'avez vu, il y a quatre politiques à mener :

- L'information à la communauté. Il est vrai que nous sommes finalement peu informés ou au courant de ce qui se passe dans les différents établissements. L'idée est d'avoir la capacité d'être catalyseur pour mieux informer l'ensemble des membres de la communauté.

- Il y a la question du soutien aux initiatives étudiantes lorsqu'elles ont une vocation régionale, nationale ou internationale. Les autres types d'actions relevant des territoires seront portés par les établissements.

- Organiser les assises de la vie étudiante.

- La carte PASS'UBFC qui doit pouvoir développer de nouveaux services.

Enfin, et pour terminer ma présentation, il y a la question des modalités de fonctionnement et de gouvernance. Ce schéma directeur est pensé dans l'esprit des statuts, c'est-à-dire une capacité à la fois d'avoir une politique de site mais aussi faire jouer à plein à la fois le fédéralisme et la subsidiarité. C'est également de cette façon qu'ont été pensés les organes dont vous avez la synthèse en page 63. On y voit une dimension campus ou territoriale. Quand je dis « campus », cela ne veut pas dire établissements, cela veut bien dire campus. Ce sont, sur un même lieu de vie, les établissements, le CROUS, les collectivités locales mais aussi les agents de la société civile. Je vous rappelle que, dans les premières discussions, nous avons des difficultés à trouver des sièges pour toutes les ressources de la société civile qui souhaitaient participer à nos travaux. Je pense que c'est à ce niveau-là qu'ils peuvent s'intégrer. Je pense aux activités sportives, culturelles, sociales, aux entreprises, etc., pour faire en sorte que nous puissions avoir des lieux d'échanges et de réflexion collective comme cela existe déjà sur Dijon, puisqu'il y a un « grand campus » qui existe sur Dijon. Il y a un embryon dans le Nord Franche-Comté et puis un comité de site, qui était porté essentiellement par le CROUS sur Besançon.

Je pense qu'il faut vraiment travailler de façon plus forte sur ces questions. Vous retrouverez le CROUS, établissements, comités de site, bien sûr, et les acteurs que j'ai cités.

Au niveau régional, une première instance à créer qui s'appelle le comité de pilotage et de

suivi du schéma directeur de la vie étudiante. Il s'agit de retrouver les grands élus, la présidente de Région, le recteur, les chefs d'établissement, le président de la Comue, le futur vice-président chargé de la vie étudiante que l'on va nommer dans quelques instants, de sorte que nous puissions assurer et voir le suivi du schéma directeur de façon annuelle et donner des impulsions fortes pour que les choses puissent avancer.

En interne, c'est une deuxième proposition que nous vous formulons, c'est la création d'un comité de coordination de la vie étudiante, donc un lieu spécifique aux étudiants, même si on pourra les accompagner, où on retrouvera les étudiants élus au CAC, les étudiants élus au CA, les étudiants élus dans les établissements et les étudiants élus dans les CROUS, de sorte que nous puissions fédérer les étudiants. C'est en effet un enjeu majeur que le schéma directeur de vie étudiante n'échappe pas aux étudiants, pour dire les choses simplement. Ce comité se réunit sous la présidence du VP étudiant.

Donc deux niveaux, un niveau campus territorial et un niveau régional avec une articulation des instances de telle sorte que nous puissions porter une politique en commun.

J'ai peut-être été un peu long, je vous prie de m'en excuser mais je pense que le sujet le méritait.

M. Chaillet.- Avez-vous des remarques ou des commentaires sur ce cette partie « schéma directeur de la vie étudiante » ? Sylvain.

M. Trichard-Comparot.- Déjà, comme le disait Olivier, il faut féliciter les équipes qui ont travaillé sur ce document, c'est un gros travail. Il ne peut donc forcément pas être parfait, c'est normal.

J'ai un certain nombre de remarques mais, pour éviter d'allonger le conseil, pourrait-on avoir la version Word ? Parce que faire des modifications sur le PDF est totalement impossible. Auquel cas, je m'engage à vous envoyer les modifications que nous proposons au niveau de la gouvernance de l'UB d'ici jeudi.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a aussi des coquilles.

M. Trichard-Comparot.- Il y a des coquilles et puis un certain nombre d'éléments qui peuvent poser un minimum d'interrogations, voire d'objections.

Par ailleurs, je ne sais pas si on vous l'a donnée au niveau de la Comue, mais il serait bien que vous ayez l'enquête nationale sur le FSDIE. Il y a en effet des éléments à reprendre. J'ai vu des chiffres présentés puisque vous indiquez que beaucoup d'éléments sur la première page venaient des CROUS. J'ai cru comprendre qu'il y avait une commission commune sur tout ce qui était subventions aux associations étudiantes en Franche-Comté. Sur la partie UB, ce n'est pas le cas, il y a bien deux commissions. Les chiffres qui sont ici doivent être ceux du CROUS et pas du tout ceux de l'UB. Dans ce cas, il faut peut-être modifier les tableaux, comme la liste des associations étudiantes pour lesquelles il y a un certain nombre de manquements, ce qui est normal.

Il y a également un certain nombre d'interrogations et d'éléments pour ouvrir sur l'avenir, comme tu le disais tout à l'heure, où les « doivent » pourraient se transformer en « pourraient », notamment sur les campus.

M. Prévôt.- C'est là aussi un exercice un peu périlleux parce que je sais que les demandes ou les propositions sont diverses en Bourgogne Franche-Comté, mais elles le sont aussi entre le ministère, le CNOUS et les établissements territoriaux. Il faudra donc, là aussi, que nous en

discussions afin de trouver un bon compromis à la demande formulée par le ministère, je pense notamment à la question territoriale. C'est une des raisons qui a fait que j'ai demandé à ce que les demandes du ministère soient rédigées par courrier pour que l'on puisse en discuter avec une base écrite.

M. Trichard-Comparot.- C'est juste une question de cohérence avec la future convention régionale.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Là aussi, si vous avez des remarques, n'hésitez pas à nous les envoyer, cela nous permettra de les intégrer dans le document.

Merci pour cette discussion.

6) Nomination du vice-président chargé de la vie étudiante

M. Chaillet.- Nous allons rester sur la vie étudiante avec le point suivant qui concerne la nomination du vice-président étudiant, puisqu'on vous avait remis les articles des statuts : donc un vice-président issu du collège des usagers.

Nous avons demandé à nos étudiants élus quels étaient ceux qui étaient candidats à cette fonction, avec un périmètre qui est celui de la vie étudiante, de l'animation de cela avec l'ensemble des homologues VP et étudiants en charge de ces sujets dans les établissements, avec les élus des conseils d'UBFC.

Je vais donc passer la parole à Thibaut Steinmetz qui s'est porté candidat pour cette mission. Je le remercie pour sa candidature.

M. Steinmetz.- Bonjour à tous. Je peux me présenter très succinctement après de vous. Je m'appelle Thibaut Steinmetz, je suis étudiant en quatrième année de médecine à Besançon. J'ai fait un master 2 en recherche, en relations Hôte-Greffon l'an dernier.

Dans mon cursus extra-universitaire, j'ai été impliqué dans différentes associations au niveau local, national, international jusqu'à présent. J'ai aussi été vice-président de l'UFC pendant 3 ans.

Si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. Sinon, je peux me retirer.

M. Chaillet.- Avez-vous des questions ? Pas de question.

(Départ de Monsieur Thibaut Steinmetz)

M. Chaillet.- Si vous n'avez pas de question, je vous propose de procéder comme nous l'avons fait jusqu'à présent, c'est-à-dire que pour l'approbation, on ne sait pas comment faire autrement que par un vote. Dès lors qu'il s'agit d'une personne, ce n'est pas un vote à main levée, nous avons donc derrière nous l'urne et les petits papiers qui vont bien pour procéder à ce vote.

(L'assemblée procède au vote à bulletin secret)

M. Chaillet.- Le plus simple est de répondre à la question qui est : approuvez-vous la nomination de Thibaut Steinmetz à la vice-présidence étudiant ? Donc oui, blanc ou abstention.

(M. Zussi procède au dépouillement)

Résultat du vote : 23 « oui », 4 blancs.

*(Retour de M. Thibaut Steinmetz dans la salle du conseil)
(Applaudissements)*

M. Chaillet.- Merci de ton implication pour la collectivité.

M. Steinmetz.- Merci pour votre confiance et à bientôt.

9) Commission recherche du CAC

M. Chaillet.- Nous passons à la commission recherche du CAC et Catherine Baumont, qui est la présidente du CAC, va vous présenter ce rapport.

Mme Baumont.- Bonjour. Merci de me donner la parole pour vous présenter ce rapport concernant l'organisation du conseil académique au titre de ses compétences.

Le rapport qui vous a été adressé mentionne que le ministère n'a créé qu'un conseil académique plénier alors que l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation et à la délivrance du diplôme national de doctorat attribue certaines compétences au conseil académique de l'établissement ou à la commission de la recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu.

Dans la mesure où les conseils académiques des Comue ne sont pas issus de la réunion de la commission recherche et de la commission de la formation et de la vie étudiante mais qu'ils sont constitués en propre, nous avons ici une petite difficulté concernant les avis et décisions qui pourraient être rendus sur la formation et les écoles doctorales.

Nous avons interrogé les services de la DGESIP sur ce point. Ils nous ont indiqué qu'il était nécessaire de fixer la commission recherche du CAC ou de l'instance qui en tenait lieu. Cette modalité doit faire l'objet d'une modification des statuts ou du règlement intérieur mais il nous a été indiqué que nous pouvions fixer l'instance qui tiendrait lieu de commission recherche du conseil académique de la Comue UBFC par une délibération du CA. C'est ce point qui est donc à l'ordre du jour d'aujourd'hui, sachant que nous avons fixé que l'instance qui tiendrait lieu de commission recherche du conseil académique de la Comue UBFC serait le conseil académique.

Je suis prête à répondre à vos questions si toutefois vous en avez.

Mme Simon-Plat.- Pourquoi cette décision que ce soit finalement le conseil académique dans sa globalité qui tienne lieu de commission recherche ? Par quoi est-elle motivée ?

Mme Baumont.- C'est motivé essentiellement par l'ensemble des avis et décisions qui sont relatifs à ce fameux décret du 25 mai 2016. En fait, dans la mesure où les conseils académiques des Comue ne sont pas la réunion de la commission recherche, etc., nous n'avons pas à fixer de telle commission. Les commissions recherche et les CFVU sont fixées par des articles particuliers du Code de l'éducation et nous ne pourrions pas répondre aux modalités de fixation de ces commissions recherche ou CFVU.

Quand bien même certaines Comue ont constitué leur conseil académique par une réunion d'une commission recherche et d'une commission de la formation et de la vie universitaire qui avait fait l'objet des modalités de constitution, cela ne règle pas le problème. Je parle sous le contrôle de ce que la DGESIP nous a indiqué.

Mme Simon-Plat.- Sur des questions très pratiques, il me semble me souvenir que le conseil académique est composé d'assez nombreuses personnes. Est-ce que cela va tout de même fonctionner ?

Mme Baumont.- Oui. Ce que je peux préciser, c'est qu'il y a finalement deux types de grands sujets qui sont rapportés dans le décret du 25 mai 2016, il y a des sujets qui concernent les écoles doctorales et il y a des sujets qui concernent les doctorants ou l'inscription des doctorants.

Selon les sujets, et notamment lorsque c'est nominatif et relatif à l'inscription des doctorants ou à leur parcours de formation doctorale, le conseil académique se réunira en formation restreinte avec les membres du collège A, professeurs, HDR et quelquefois, selon les cas, autres enseignants-chercheurs.

Mme Simon-Plat.- D'un point de vue strictement réglementaire, la DGESIP peut-elle accepter cela ? C'est-à-dire que ce qui tiendra lieu de commission recherche puisse être d'une certaine manière à géométrie variable.

Mme Baumont.- Elle n'est pas à géométrie variable. C'est le conseil académique plénier mais, comme dans toute instance, il y a des sujets que l'on traite en formation restreinte avec les membres des diplômes concernés.

Mme Simon-Plat.- La commission recherches n'a donc pas une formation restreinte ?

Mme Baumont.- Si, c'est pareil.

Mme Simon-Plat.- D'accord, c'est donc complètement symétrique.

M. Chaillet.- C'est ça. En fait, c'est que tout n'a pas été prévu pour les Comue, c'est aussi simple que cela.

Mme Baumont.- J'ai oublié de dire en préambule qu'effectivement, les écoles doctorales et la formation doctorale était une compétence transférée à la Comue. C'est pour cela qu'on s'est trouvé devant un petit vide juridique sur cette question.

M. Neveu.- Si j'ai bien compris ce que tu as dit, Catherine, il y a la formation restreinte et il y a distinction entre le CAc plénier et puis celui qui est restreint aux profs, HDR, etc.

La DGESIP est-elle d'accord pour qu'il y ait une distinction entre maîtres de conférences et HDR ? Parce qu'à ma connaissance, à chaque fois qu'il y a des restrictions, ce sont les enseignants-chercheurs globalement, ou alors par corps PR et MCF. Mais MCF/HDR, ce n'est pas un corps. Je ne sais pas, c'est juste une question. Il faut peut-être vérifier parce que cela me paraît un peu bizarre.

Mme Baumont.- Tu fais bien de souligner ce point. En réalité, on s'est aussi basé sur ce

qui se passe dans les établissements et, sur certains sujets, ils font bien la distinction entre PR et HDR, il peut donc y avoir des maîtres de conférences HDR.

M. Neveu.- Oui, mais quant à une restriction dans un conseil, je ne sais pas. Je n'ai pas de réponse affirmative, il faudra peut-être se renseigner.

Mme Baumont.- Nous allons effectivement vérifier.

M. Neveu.- J'ai une deuxième question. Tu as dit que la commission recherche n'existait pas et que cela nécessiterait soit une modification des statuts, soit que ce soit inscrit dans le règlement intérieur. Ma question est : si c'est quelque chose qui est envisagé ultérieurement pour les statuts ou pour le règlement intérieur, est-ce cette même proposition qui serait faite ? Autrement dit, est-ce qu'on considère que la commission recherche est toujours le conseil académique plénier ? Est-ce que c'est ce qui permet un fonctionnement optimal vu le nombre de personnes ?

Mme Baumont.- C'est ce qui nous semble le plus homogène et facilitateur, malgré tout. Sachant qu'aujourd'hui, les sujets qui vont intéresser la commission recherche sont effectivement relatifs à la formation doctorale et aux écoles doctorales.

M. Neveu.- Autrement dit, ce qu'on vote aujourd'hui est quelque chose qui pourra être intégré ultérieurement ?

Mme Baumont.- Oui.

M. Tatibouët.- Finalement, est-ce que le CAc aura l'intégralité des compétences de la commission recherche des établissements ? Je pensais par exemple à des choses qui nous occupaient comme le budget récurrent dont la Comue est censée se saisir.

Mme Baumont.- Ce point était prévu au conseil académique.

M. Tatibouët.- Je sais bien que, normalement, il y a moins de sujets à traiter que dans les établissements, mais si vous traitez à la fois l'équivalent de la CFVU et les sujets de la commission recherche, cela fait tout de même un sacré paquet de choses à traiter !

Mme Baumont.- Oui.

M. Chaillet.- Cela n'empêche pas de créer des groupes de travail. Il y a la question de la réflexion, de la construction de quelque chose et il y a la question de l'avis ou de la décision qu'il faut séparer, sachant qu'un groupe de travail à 78, c'est un peu compliqué. Il faut donc vraiment bien séparer les choses.

Il se trouve qu'il n'y a pas de commission recherche, commission formation dans un CAc de Comue, qu'il y a des décisions à prendre et que nous avons besoin, pour prendre ces décisions, de venir vers vous pour décider de la manière donc cela va se faire. Mais c'est clair que cela n'empêche nullement qu'il y ait des groupes de travail recherche ou formation, mais ce ne seront pas des commissions recherche et formation comme on l'entend dans les établissements.

Mme Baumont.- Merci, Nicolas, de le préciser.

M. Prévôt.- Une précision. Le CAc formulera des avis sur la question des crédits récurrents, à la fois un avis sur la répartition, les clés de répartition et c'est ensuite au CA de décider de la ventilation des financements.

M. Chaillet.- S'il n'y a pas d'autre question ou remarque, peut-être peut-on procéder au vote ? (*Approbation générale*)

Qui s'oppose à mettre cela en place ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Me permettez-vous de prendre, au moment où la présidente du conseil académique est présente, la question que Laurence a posée puisqu'elle concerne ces sujets ? (*Approbation générale*)

14) Questions diverses

Mme Attuel-Mendes.- Elle vient justement d'une recommandation du CAc.

M. Chaillet.- Je te laisse donc la parole.

Mme Attuel-Mendes.- La semaine dernière, il a été recommandé au CAc que les chercheurs, en SHS améliorent leur visibilité en mettant leurs publications sur le portail Hal. Je me suis inscrite dans la foulée à la formation de la MSH de l'UB pour justement être à même de pouvoir le faire moi-même et expliquer à mes collègues comment mettre en avant leurs publications sur ce portail.

Ma question est de savoir quelle est la place des laboratoires SHS de BSB et des autres écoles au sein de la MSH Bourgogne ou de la MSH Franche-Comté. Ou est-ce qu'il y aura une MSH UBFC ?

Mme Baumont.- Je voudrais déjà apporter certaines précisions.

Le 6 février, nous n'étions pas du tout réunis en conseil académique mais nous avons justement réuni un groupe de travail recherche chargé de travailler sur les indicateurs pertinents ou prioritaires à mettre en place pour un travail futur d'autoévaluation de la recherche et notamment des laboratoires. C'est donc un groupe de travail qui est constitué et qui ne porte pas le nom de « commission recherche ». C'est juste un groupe de travail.

En plus, ce groupe de travail recherche est issu d'un certain nombre de membres du conseil académique et nous l'avons réuni uniquement sur la question des SHS. Nous étions sept présents à ce groupe de travail. Nous avons, comme de manière assez systématique dans les conseils académiques, abordé la question du recensement ou du référencement des productions scientifiques relatives au domaine des SHS. Pendant que nous parlions de ceci, plusieurs personnes présentes dans ce groupe de travail ont dit que le recensement pouvait se faire sous *Web of Science*, pouvait se faire sous différents outils mais qu'il y avait également Hal qui était une modalité de référencement qui pouvait être pertinente dans le domaine des SHS. Au moment où nous parlions de cela, un message est arrivé de la MSH à un certain nombre de personnes, en disant qu'il y avait une formation à la MSH de Dijon. Il s'avère qu'une personne présente dans le groupe a reçu ce

message. Nous avons continué notre discussion en disant que peut-être que le référencement sous Hal concernant les SHS serait une modalité assez homogène qui permettrait à l'ensemble des laboratoires de la Comue d'avoir le même outil et que les extractions pourraient donc se faire de manière plus facile, à condition bien évidemment que ces référencements soient rentrés par les enseignants-chercheurs ou par un référent des laboratoires.

Notre discussion s'est arrêtée là et les personnes qui ont reçu le message peuvent effectivement s'inscrire à la formation de la MSH de Dijon, sachant que ce n'est pas moi qui ai envoyé ce message. Je ne sais pas quelle était la liste des destinataires. Mon rôle s'est donc arrêté à indiquer que ce référencement sous Hal en SHS pouvait être en l'état un outil intéressant, d'autant que certains établissements pratiquent déjà de cette manière.

Concernant maintenant votre question sur le rôle de la MSH par rapport à tous les laboratoires en SHS du site, je ne peux pas répondre à cette question. Je pense que c'est plutôt à la MSH d'y répondre. En l'état des lieux actuels, la MSH offre un ensemble de services à un ensemble de laboratoires en SHS. Mais là encore, je ne sais pas si tous les laboratoires en SHS du site sont « membres » de la MSH et, en fonction des offres de service, je ne sais pas exactement à qui cela s'adresse.

Laurence, je ne peux répondre que comme cela à votre interrogation.

Mme Attuel-Mendes.- Il me semble que la MSH revendique justement de fédérer les laboratoires SHS de Bourgogne.

Tout à l'heure, vous expliquiez qu'il y avait des rapprochements sur les thématiques entre MSH FC et MSH Bourgogne, est-ce qu'il y a vocation à ce qu'il y ait une MSH BFC, chapeauté ou pas par UBFC ?

M. Chaillet.- Il y a une convention entre les deux.

Mme Baumont.- Il y a une convention entre les deux MSH.

Mme Attuel-Mendes.- Est-ce qu'elle a vocation à regrouper uniquement les laboratoires universitaires ou tous les laboratoires SHS éventuellement « écoles » ?

Mme Baumont.- De toute façon, son périmètre regroupe des laboratoires labellisés.

Mme Attuel-Mendes.- Je viens justement de recevoir un mail d'Armelle Thomas qui est la personne qui faisait la formation qui me dit qu'elle a convenu avec Francis Aubert que pour aider l'ESC à devenir autonome, elle propose de nous aider à créer une collection.

Après, c'est plus une position un peu générale sur les écoles, il n'y a pas que BSB, il y a aussi les autres écoles qui peuvent éventuellement être concernées.

Mme Baumont.- Relativement à ces échanges que vous avez pu avoir en direct avec la MSH et desquels je n'étais pas en copie, je pense que la MSH a décidé, compte tenu de la réaction, d'offrir ce service, mais en précisant bien, d'une manière générale, que les personnes, les enseignants-chercheurs, ou les laboratoires restent autonomes quant à leur activité de dépôt sur Hal.

M. Chaillet.- À ma connaissance, tous les laboratoires du site qui sont tout ou partie SHS émargent à l'une ou l'autre des MSH. En fait, la question concerne vraiment le CEREN : comment

on intègre le CEREN dans ce processus ?

Mme Attuel-Mendes.- Je pense qu'il y a un intérêt à l'intégrer officiellement.

M. Chaillet.- Bien sûr.

Mme Attuel-Mendes.- En plus, la formation était vraiment très bien.

La question s'est posée de façon plus structurelle. Suite à votre appel, même s'il était indirect par le groupe de travail, il y a beaucoup de collègues qui se sont mobilisés pour aller suivre des formations et respecter la demande du conseil académique.

Mme Baumont.- C'est très bien. Je pense que la MSH a bien réagi en offrant la possibilité d'ouvrir cette formation à tous les collègues.

Pour terminer, j'insiste bien sur le fait que pour pouvoir faire, ensuite, ce travail au niveau du groupe de travail recherche et présenter les travaux, pour UBFC de manière générale, il faut pouvoir déposer ses productions scientifiques de manière régulière et actualisée tout en n'oubliant pas la signature scientifique unique univ. Bourgogne-Franche-Comté.

Mme Simon-Plat.- J'ai deux ou trois petites remarques ou questions.

La première est un peu en écho à ce que disait François sur un autre sujet, c'est qu'il faut peut-être avoir une lecture des trajectoires historiques et se souvenir, à chaque fois que l'on parle d'une structure, de pourquoi elle est là, à quel besoin elle répondait lorsqu'elle a été créée, quelle était sa vocation, quel est son objet aujourd'hui au regard d'autres évolutions pour que l'on requestionne cela. Pas toutes les 5 minutes parce que c'est fatigant, mais de temps en temps pour ne pas abandonner en faisant un flash sur un site, avec 257 structures imbriquées, et que tout cela soit fluide, évolue comme il faut, etc.

Les MSH, aujourd'hui ou demain, dans le paysage, quelle fonction ont-elles ? Quelle mission ? En sachant que l'on questionne encore le croisement thématique disciplinaire puisque des laboratoires que je connais bien, qui sont sous tutelle INRA et sous tutelle d'autres établissements, sont parties prenantes de la MSH, y compris la dirige éventuellement et, pour autant, sont pleinement contributeur d'un axe thématique qui s'appelle « Territoire, environnement, aliments », ce qui n'est pas clivant. Il me semble donc que, de temps en temps, on pourrait questionner le panorama global, c'est le premier point.

Le deuxième point porte sur les publications et les indicateurs. Il me semble que c'est une question que j'entends à l'INRA depuis 15 ans. Ce n'est donc pas de la semaine dernière ! Sur le référencement d'une part, la visibilité et les indicateurs sur les publications de la MSH. Il y a déjà eu x (x étant assez grand) rapports produits sur la question, que ce soit par l'institut national des SHS du CNRS ou que ce soit par l'observatoire des Sciences et techniques.

Il est peut-être bien d'avoir un groupe de travail mais il y a déjà beaucoup de matières, donc comment s'en saisit-on ou pas puisque la problématique des SHS en Bourgogne Franche-Comté n'est pas très différente de la problématique des SHS au national ?

Un dernier point sur les productions scientifiques. Je ne sais pas jusqu'où on va. À l'INRA, on s'arrête à « productions » parce qu'il y a toutes sortes de formes de productions, y compris des aides à l'appui aux politiques publiques. On a beaucoup travaillé à l'INRA à une époque où, à l'ANR, autre chose que les publications scientifiques n'était pas bien pris en compte. On a une grille pour l'évaluation de la recherche finalisée. Il y a plein de matières qui permettent d'évaluer toutes sortes de productions qui ne sont pas dans des revues scientifiques et qui ne sont pas des

ouvrages mais qui sont d'autres formes de contribution à l'innovation sociale, aux politiques publiques etc. Et les SHS, en tout cas les laboratoires que j'ai le plaisir de connaître, sont des contributeurs majeurs de l'appui et de l'expertise vis-à-vis des politiques publiques. Tout cela ne doit pas passer à la trappe comme des contributions de ce secteur, même si ce ne sont pas, *stricto sensu*, ce qu'on met sous le vocable de productions scientifiques. Ce sont des productions qui mériteront d'être référencées et on a sans doute déjà un certain nombre d'outils qui permettent de ne pas passer à côté.

Mme Baumont.- Cela ne passera pas à la trappe, parce qu'on l'a déjà évoqué.

M. Chaillet.- L'AERES (prédécesseur de l'HCERES) avait fait ce travail, justement pour déterminer ce qu'était un enseignant-chercheur produisant. Ceci allait au-delà de la question des publications scientifiques, parce que « produisant » n'est pas « publiant ». C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont très investis dans d'autres types de tâches et qui sont, avec ces tâches-là, producteurs, produisant une valeur ajoutée.

Le *distingo* entre publiant et produisant est effectivement important, il n'est pas nouveau. Il faut le considérer dans son entièreté.

Mme Simon-Plat.- Il y a déjà un certain nombre d'outils qui le permettent. À voir, par les instances d'UBFC, comment elles veulent se les approprier, mais il y a déjà beaucoup de choses.

Mme Baumont.- En tout cas, nous sommes partis du référentiel d'évaluation de l'HCERES où ce que vous venez de dire nécessite de s'interroger sur le premier critère qui est la production scientifique alors qu'il y a le troisième ou le quatrième critère qui va porter sur les relations avec le monde socio-économique et dans lequel certains chercheurs avaient peut-être l'habitude de mettre leur production en relation avec les activités d'expertise, de conseil mais d'appui important au développement social et économique. On a donc effectivement bien pointé qu'il ne fallait pas s'arrêter au premier item de la production scientifique dans le référentiel de l'HCERES, mais qu'il y avait d'autres types de productions qui pouvaient être dans les autres items, en particulier celui qui va concerner ce que l'on pourrait appeler quelque chose autour de la valorisation. Sachant que pour les SHS en particulier, on voit que l'on peut produire d'autres formes de valorisation que celles plus communément connues.

M. Chaillet.- Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'avancer au point suivant.

M. Roche-Bruyn.- Je lève complètement mon objection sur ma réserve sur les masters. Il n'y a pas de problème, j'avais fait une confusion. Je le dis donc formellement.

M. Chaillet.- Merci.

Mme Baumont.- Merci et au revoir.

M. Chaillet.- Merci Catherine.

10) PEPITE : présentation du dispositif

M. Chaillet.- PEPITE est un acronyme : pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et

l'entrepreneuriat. Il y a des sujets très concrets derrière, on a donc jugé utile d'en faire une présentation. Je remercie Pascale Brenet, chargée de mission sur ce sujet, de venir nous présenter ce point. Cela reprend une demande qui avait été faite ici de parler également de ces sujets de valorisation. C'est un premier pas puisqu'il s'agit bel et bien de valorisation. Il y a d'autres éléments dans le paysage de la valorisation sur lesquels nous pourrions revenir. Aujourd'hui, il s'agit de PEPITE.

Pascale, je te laisse la parole pour une présentation rapide de PEPITE.

Mme Brenet.- Merci. Je suis ravie d'être parmi vous. Je me permets simplement de dire quelques mots brièvement et vous pourrez, le cas échéant, poser des questions.

PEPITE signifie pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. PEPITE Bourgogne Franche-Comté est un projet au sein d'UBFC qui a été labellisé en mars 2014 et qui s'inscrit dans un plan national en faveur de l'entrepreneuriat étudiant qui compte, au niveau national, 29 autres PEPITE qui sont calibrés le plus souvent sur les mailles des Comue.

La mission de notre PEPITE, comme des 28 autres PEPITE, c'est à la fois d'imaginer une sorte d'entonnoir, peut-être de passoire parce qu'il y a des trous dans cet entonnoir, de la sensibilisation - on pourrait dire acculturation - à l'entrepreneuriat-l'innovation d'étudiants les plus nombreux et variés possible en termes de domaines de formation et de niveaux de formation. Ceci afin de les doter de compétences en matière entrepreneuriale et d'ouvrir pour eux le champ des possibles, c'est-à-dire à la fois découvrir l'opportunité que peut, pour certains, représenter la création d'entreprise, mais aussi l'opportunité d'être porteur du développement et de l'innovation dans des entreprises existantes.

C'est aussi de la formation à travers des modules et des enseignements plus précis que la sensibilisation, ou à travers une carte de formations, donc à travers des diplômes dédiés. Nous avons sur UBFC un DU consacré à l'innovation et au montage de projet personnel pour les étudiants en difficulté ou faiblement diplômés. Nous avons une licence pro gestion des PME à l'IUT de Bourgogne qui comporte un volet entrepreneuriat et il y a des masters entrepreneuriat, d'une part à l'IAE de Franche-Comté et d'autre part à l'UTBM, en appui sur une formation d'ingénieur, ciblé sur l'innovation technologique et industrielle et puis également une spécialité en master à BSB sur cette thématique. Voilà pour le volet formation.

Le troisième volet, qui est le bas de l'entonnoir, c'est le fait de favoriser des parcours d'étudiants entrepreneurs, mais aussi de jeunes diplômés entrepreneurs à travers un statut national d'étudiant entrepreneur. Cette année, nous comptons 51 étudiants qui bénéficient de ce dispositif.

Ce dispositif leur offre la possibilité, en accord avec leur formation et si c'est pertinent à la fois pour leur cursus et pour leur projet, de substituer leur projet à un stage de fin de formation, un double accompagnement à la fois universitaire mais aussi par des structures d'accompagnement régionales, par exemple des incubateurs en particulier pour des projets ayant un caractère innovant, mais aussi des boutiques de gestion, raison administrative, etc.

Il leur offre également la possibilité d'accéder également à la vie d'une communauté d'étudiants entrepreneurs, avec en particulier des moments de *coworking* et des ateliers thématiques qui leur permettent d'avoir un certain nombre d'outils et de bénéficier d'expertises utiles à l'avancée et à la construction de leur projet.

Voilà ce que je peux dire.

M. Chaillet.- Peut-être quelques chiffres.

Mme Brenet.- Le projet a été labellisé en mars 2014. Il a commencé une première année

un peu au ralenti dans un contexte qui n'était peut-être pas le plus facile à ce moment-là. Aujourd'hui, sur les deux premières années d'activité, en cumul, on recense à peu près 5 000 étudiants sensibilisés au sein d'UBFC, dans les différents établissements, soit à l'intérieur de formations spécifiques, soit sur un certain nombre d'actions transversales qui ont été initiées par des partenaires extérieurs type réseau Entreprendre, soit par le PEPITE lui-même. Nous avons notamment organisé des ateliers créatifs thématiques et pluridisciplinaires qui ont rencontré un certain intérêt, et même un bon intérêt de la part à la fois de nos partenaires régionaux et de la part des étudiants et des responsables de formation.

Donc 5 000 étudiants sensibilisés en 2 ans. Il y a eu une centaine de diplômés - je n'ai plus le chiffre exact en tête – dans ces différentes formations (masters, licence pro, DU). Il faut préciser que la licence pro a été réactivée cette année. Le DU à l'IUT du Creusot est une création récente, c'est une première année de fonctionnement. Pour la licence pro à Dijon, c'est une réactivation.

Sur des modules proposés en master qui sont davantage des modules de spécialisation, on a recensé presque 800 étudiants qui ont bénéficié de cela.

En ce qui concerne les étudiants entrepreneurs, la première année, nous avons eu quatre étudiants entrepreneurs, 16 la deuxième année et 51 cette année. Il y a donc une progression et je dois parler d'une vraie dynamique autour de cette communauté d'étudiants entrepreneurs, qui est une dynamique qui existe également au niveau des formations puisque, d'une certaine façon, ces étudiants entrepreneurs sont aussi les ambassadeurs auprès d'autres étudiants, ce qui permet d'ouvrir l'intérêt à l'entrepreneuriat et l'innovation. Cela ne veut pas dire susciter de la création, mais au moins une ouverture d'esprit et un intérêt. Ce qui est vrai aussi pour nos collègues responsables de formation qui découvrent parfois le sujet à travers leurs propres étudiants et à travers leurs projets, en lien avec des domaines disciplinaires extrêmement variés.

M. Chaillet. - Merci Pascale.

M. Prévôt. - Il y a deux petites choses à rajouter dans le panorama. Nous avons, au-delà de ton impulsion remarquable, il faut le souligner, un poste PEPITE et, dans la campagne d'emplois de 2017, un deuxième poste qui est prévu en déploiement sur Dijon de sorte que nous puissions poursuivre ce déploiement.

Deuxièmement, le programme PEPITE en tant que tel arrive à échéance fin 2017. Pour l'instant, il n'y a pas de visibilité sur une relance potentielle. Je le dis parce qu'il va falloir qu'on se prépare s'il y a un nouvel appel à projet pour que nous puissions y répondre et, quoi qu'il arrive, trouver les ressources et les moyens de développer ce programme extrêmement important pour la Bourgogne Franche-Comté quels que soient les programmes nationaux.

M. Roche-Bruyn. - Est-ce que le projet PIA3 écoles, universités et recherche, qui a parmi ses thématiques l'entrepreneuriat, peut prendre le relais ?

M. Prévôt. - Khadija Chahraoui en parlera tout à l'heure mais c'est effectivement un volet qui est dans la proposition PIA 3, il faut donc que l'on puisse articuler.

Il ne vous a pas échappé que nous l'avons mis également dans le schéma directeur de la vie étudiante. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure mais l'idéal serait que le schéma directeur du numérique, le schéma directeur de la vie étudiante et le PIA3 se parlent de telle sorte que nous puissions avoir une bonne articulation de nos politiques et, le cas échéant, pouvoir élargir sur l'un ou l'autre des programmes pour pouvoir poursuivre cette politique qui est essentielle pour nous.

M. Chaillet.- Avez-vous des questions ?

M. Roche-Bruyn.- J'ai un témoignage pour aller un peu dans le même sens. À AgroSup Dijon, on réfléchit à inscrire un supplément au diplôme sous forme d'un parcours entrepreneuriat pour des étudiants qui auraient fait le choix de suivre, au cours des 3 ans de formation, un certain nombre de choses, notamment des modules tournés vers l'entrepreneuriat, mais aussi le concours des entrepreneuriats intégré dans un projet pédagogique ou Ecotrophélia qui est plus tourné vers l'agroalimentaire mais qui est aussi intégré dans un parcours.

Je vois bien, étant en même temps président de l'incubateur, combien il est important de s'appuyer sur les étudiants, sur la dynamique. J'ai rencontré hier la directrice, elle me disait qu'il fallait absolument faire en sorte que nos étudiants, que nous formons dans des écoles comme les nôtres qui recrutent au niveau national, puissent fixer aussi de l'activité au plan régional, donc qu'il y ait de plus en plus d'étudiants qui créent leur entreprise.

Je suis d'ailleurs très satisfait d'avoir deux étudiants qui sont accompagnés, cette année, en étudiants entrepreneurs sur un projet qui est issu d'une réflexion qu'ils ont conduite dans le concours en entrepreneuriat de l'année dernière. On voit bien qu'il y a des chaînages qui se font et c'est intéressant.

M. Chaillet.- Merci François. Y a-t-il d'autres commentaires ?

S'il n'y en a pas, nous allons décliner cela sur des questions financières en trois points.

10) PEPITE : présentation du dispositif

10.1) Soutien aux "StartUp Week-end"

Mme Brenet.- PEPITE est un projet vraiment transversal, inter-établissements et il est important de donner de l'espace à des initiatives qui ne sont pas nécessairement portées. PEPITE est finalement, aujourd'hui, quelque chose de léger. Nous ne sommes pas une structure en plus. Je suis chargée de mission entrepreneuriat. Comme Olivier l'a rappelé, à ce jour il y a une personne qui a été embauchée en tant que chef de projet. Il est donc important de s'appuyer sur les références des établissements, sur des initiatives qui sont prises dans les établissements, mais aussi parfois par des partenaires extérieurs ou des étudiants.

C'est le cas des "StartUp Week-end" qui sont un format bien connu. Un "StartUp Week-end" vient d'avoir lieu, impulsée par AgroSup Dijon.

M. Roche-Bruyn.- Avec BSB !

Mme Brenet.- Oui, avec BSB. Pardon, je ne les ai pas oubliés !

M. Roche-Bruyn.- Il est vrai que cela s'est fait à AgroSup.

Mme Attuel-Mendes.- Et chez nous la fois précédente.

Mme Brenet.- Dans ces "StartUp Week-end", le montage des opérations est toujours réalisé à l'initiative des étudiants qui vont chercher à la fois des expertises, des partenaires et notamment des financeurs, donc des partenaires financeurs. Il semblait donc légitime, compte tenu de la dynamique que peut impulser un tel "StartUp Week-end", que le PEPITE puisse y contribuer

financièrement dans la mesure où nous bénéficions de certaines ressources actuellement. D'où la proposition qui vous est faite de soutenir le financement du "StartUp Week-end".

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a des questions ? Marc.

M. Neveu.- Deux questions et une remarque.

Ce "StartUp Week-end" a déjà eu lieu, c'était les 11 et 12 février, c'est cela ?

Mme Brenet.- Oui.

M. Neveu.- On nous demande donc après, en gros.

Mme Brenet.- Oui.

M. Neveu.- Deuxième chose : le financement est un financement spécifique PEPITE. Ce sont donc des crédits réservés, fléchés pour un certain nombre d'actions dans le cadre des missions ?

Mme Brenet.- Oui. Lorsque le PEPITE a été labellisé, nous avons obtenu, pour les trois premières années de fonctionnement, une enveloppe de 100 000 € qui permet de financer un certain nombre de dépenses externes liées à la mise en œuvre du projet. Cela peut être des frais de déplacement sur une opération, cela peut être le financement d'un "StartUp Week-end". Je vous parlais des ateliers thématiques pour lesquels nous mobilisons des experts pour accompagner nos étudiants, cela peut être ce type de rémunération.

Effectivement, aujourd'hui, nous sommes sur cette enveloppe pour laquelle nous avons d'ailleurs été très économes.

Par ailleurs, Olivier Prévôt l'a indiqué, la mise en place des 29 PEPITE a aussi été accompagnée par la possibilité pour les Comue de flécher un certain nombre de postes sur l'entrepreneuriat. Je crois qu'ils étaient appelés les postes « Fioraso » au démarrage. Cela a été le cas pour un premier poste en septembre 2015 et puis en septembre 2017 pour un deuxième.

Ce sont des moyens humains qui s'inscrivent dans la durée. Le financement obtenu (200 000 €) concerne pour le moment les trois premières années.

M. Neveu.- Vous avez parlé en particulier de toutes les formations qui permettent aux jeunes étudiants qui ont envie de se lancer dans cette aventure, des formations qui leur permettent d'éviter un certain nombre d'écueils, je suis tout à fait favorable à ce principe parce qu'il est important qu'ils soient accompagnés et de la meilleure façon.

La plupart des *start-ups* bénéficient de beaucoup de soutien en argent public. Je relisais un rapport de l'OFCE qui indiquait que 81 % d'entre elles bénéficient du crédit impôt compétitivité emploi, 71 % du crédit impôt recherche, sachant que neuf sur dix disparaissent dans les 3 ans. Ce qui serait bien, c'est qu'il n'y en ait pas neuf sur dix qui disparaissent dans les 3 ans, parce que cela fait tout de même pas mal d'argent public qui part un peu en vrille.

Je cite l'OFCE, je ne suis pas spécialiste du tout.

M. Chaillet.- Le crédit impôt recherche est également utilisé par les très grands groupes.

M. Trichard-Comparot.- C'est surtout de là que vient le problème !

M. Chaillet.- Oui.

M. Neveu.- Cela va dans le sens d'une meilleure formation, d'une meilleure aide, etc. C'est justement cela.

Par contre, ce que je regrette, c'est que l'on nous dise que nous finançons après que les opérations aient eu lieu. D'habitude, on prévoit les choses. Il me semble d'ailleurs que nous avons déjà eu une discussion là-dessus pour savoir quels critères on prendrait pour financer différentes manifestations ou donner des avals sur différentes manifestations. On ne va pas revenir là-dessus mais c'est toujours un peu désagréable de nous demander de financer après coup, lorsque c'est fait. Vous allez me dire que c'est de l'argent PEPITE, qu'ils en font donc bien ce qu'ils veulent. Je n'ai donc pas d'objection à cela mais je trouve que ce serait tout de même mieux que, de temps en temps, ce soit fait en amont plutôt qu'en "régularisation".

Mme Gigarel.- Ce qui est demandé aujourd'hui au conseil d'administration, c'est d'acter le principe de pouvoir financer ce type d'opérations, justement parce que nous nous sommes heurtés à un problème de calendrier. La demande a été formulée après la préparation du dernier conseil d'administration et notre réunion d'aujourd'hui était postérieure à cette manifestation.

Ce qu'il est proposé au conseil d'administration aujourd'hui, c'est donc d'acter le principe de pouvoir financer, avec des fonds PEPITE à hauteur de 30 % maximum du budget plafonné à 1 500 €. Et, comme pour les conventions qui sont signées par le président, nous vous ferons régulièrement un retour sur ce qui a pu être organisé en ce sens.

Mme Attuel-Mendes.- De manière pérenne ?

M. Chaillet.- Pardon ?

Mme Attuel-Mendes.- C'est-à-dire que si cela dure 5 ans, c'est sur 5 ans ?

Mme Gigarel.- Tant qu'on aura des financements PEPITE. La question se posera à nouveau puisque c'est jusqu'au 31 août 2017. La convention s'arrête au 31 août 2017 puisque nous serons sur un autre dispositif. On reviendra donc vers le conseil d'administration pour étudier les modalités de financement.

Mme Brenet.- Là, c'est sur l'enveloppe actuelle.

M. Chaillet.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à ce soutien aux "StartUp Week-end" ?

Qui s'abstient ?

Merci.

10.2) Financement du « diplôme étudiant entrepreneur » D2E

M. Chaillet.- Le second point est le financement du D2E.

Mme Brenet.- C'est un peu plus compliqué !

Je vous dis quelques mots sur le statut et le D2E. À l'appui du statut étudiant entrepreneur, il a été défini dans le cadre national et sur la base d'une maquette à minima nationale, un support

administratif qui est le diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) qui sert d'enveloppe administrative permettant en particulier d'accueillir les jeunes diplômés, de les inscrire en formation pour qu'ils bénéficient de ce statut Etudiant Entrepreneur. On met en œuvre ce D2E en Bourgogne Franche-Comté sur la base de ce dispositif national.

Le D2E est en quelque sorte un diplôme à la carte dans lequel on n'entre pas parce qu'on a un prérequis en termes de formation mais dans lequel on rentre parce qu'on a obtenu le statut et qu'on a un projet entrepreneurial. Dans le D2E, ce qui est proposé, c'est avant tout le *coworking*, l'accompagnement et, le cas échéant, certaines formations à la carte qui n'ont pas été créées à cette occasion mais qui sont proposées dans nos cartes de formation disponibles à l'instant T.

Lorsque le D2E a été lancé, il avait été prévu que son coût qui pouvait, le cas échéant, être facturé aux étudiants qui s'y inscrivent, ne devait pas dépasser 500 €. Le Copil de PEPITE a voté en juillet 2016 que le coût du dispositif serait de l'ordre de 400 €. Il y a eu une seconde proposition du Copil PEPITE pour l'année en cours et donc sur l'enveloppe budgétaire disponible dans PEPITE aujourd'hui, afin que l'argent ne soit pas un frein à l'inscription de certains jeunes diplômés entrepreneurs qui ne sont pas salariés, qui ne sont pas en stage, qui ne sont plus étudiants, qui, souvent, ne sont pas demandeurs d'emploi parce qu'ils n'ont pas encore ouvert ces droits, qui sont donc vraiment dans une « fenêtre de tir » très favorable pour la mise en œuvre d'un projet entrepreneurial mais aussi très inconfortables sur le plan financier et statutaire. Nous avons souhaité, à l'intérieur du Copil PEPITE, que le coût d'inscription au D2E pour les étudiants concernés soit plafonné à 100 € et que le PEPITE, avec l'enveloppe actuelle, prenne en charge les dépenses qui vont jusqu'à 400 € par étudiant inscrit.

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions ?

M. Neveu.- Pouvez-vous nous redire ce que cela coûte comme droits à la formation ?

Mme Brenet.- Le D2E, c'est une inscription à l'université qui redonne un statut d'étudiant, c'est la participation à des moments de *coworking* organisés par le PEPITE, la participation à des ateliers thématiques sur des sujets qui permettent de mettre en œuvre un projet et de le construire sur la base d'une expertise, c'est aussi la possibilité, le cas échéant, de substituer le projet au stage. Dans ce cas, le D2E est le support administratif d'une convention pédagogique.

Comme nous sommes un des cinq PEPITE au niveau national qui va tester pour la première fois un référentiel de compétences en entrepreneuriat, le D2E va permettre une évaluation de ces compétences en entrepreneuriat lors d'une soutenance finale et lors du suivi par deux accompagnateurs.

Voilà ce qui est proposé. Nous avons mis en place le *coworking* et certains ateliers thématiques. Ce sont des créations par le PEPITE pour les étudiants entrepreneurs. Sinon, le diplôme Etudiant Entrepreneur ne comporte pas d'autres éléments de formation.

M. Neveu.- Il est dommage que l'ensemble des étudiants n'aient pas accès à cela. On a tout de même beaucoup d'étudiants qui s'inscrivent, avec des droits d'inscription à l'université - alors qu'ils sont dans une situation tout aussi précaire – qui s'élèvent tout de même à beaucoup plus de 100 €. Je suis très content pour ces étudiants mais il est tout de même très curieux que l'on favorise autant certains étudiants et pas d'autres.

M. Chaillet.- Sauf que là, c'est dans un créneau qui est spécifique au PEPITE.

M. Neveu.- Je l'ai bien compris.

M. Chaillet.- S'il n'y a pas plus de remarque ou de commentaire, qui s'oppose à cette prise en charge ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Merci.

10.3) Financement des intervenants

M. Chaillet.- Nous passons au troisième point concernant le financement des intervenants.

Mme Brenet.- J'ai parlé du dispositif proposé aux étudiants entrepreneurs, ce sont principalement des moments de *coworking*. Ces *coworking* sont organisés par le PEPITE en tant que tel. Je suis amenée à les animer en grande partie. Par contre, nous avons aussi des ateliers thématiques qui sont animés par des partenaires experts de certains domaines. Je vais vous donner un exemple dans le domaine de la propriété intellectuelle : il y a l'agence régionale d'informations scientifiques et techniques ou l'INPI qui peuvent, au titre de leurs missions, venir conseiller et accompagner nos étudiants sur des points très précis. Dans ce cas, au titre du partenariat avec le PEPITE, ces interventions sont gratuites, mais il nous arrive également de faire appel à des intervenants experts professionnels qui ne représentent pas une institution partenaire. Ils viennent pour leur expertise individuelle et nous devons et souhaitons les rémunérer.

Les ateliers sont proposés sur un format de trois heures d'intervention qui donnent d'ailleurs souvent lieu à des prolongements, à des échanges sur des points précis en interaction avec tel ou tel étudiant entrepreneur en fonction des problématiques qu'il rencontre. D'autre part, ces interventions donnent lieu aussi à la remise d'un support qui est un peu un guide méthodologique sur chaque domaine d'expertise et qui est utile à nos étudiants entrepreneurs.

Ce que nous souhaitons, c'est pouvoir rémunérer ces experts avec un montant maximum de 300 € par intervention, pour trois heures plus une remise de support, pour un éventuel suivi, une sorte de service après-vente avec quelques compléments de réponse qui peuvent être apportés à tel ou tel étudiant entrepreneur et puis le défraiement si certains de ces experts sont distants des lieux dans lesquels les ateliers sont organisés.

M. Chaillet.- Y a-t-il des questions ?

Mme Simon-Plat.- Est-ce que vous le souhaitez parce qu'ils le souhaitent ?

Mme Brenet.- Oui, absolument. Si nous avons des intervenants universitaires, il est prévu de les rémunérer au tarif habituel des heures complémentaires. Il est vrai que pour certains experts, cela paraissait un peu difficile.

M. Neveu.- Si je comprends bien, les professionnels sont tous ceux qui ne sont pas enseignants-chercheurs. Nous sommes donc tous des amateurs !

Mme Brenet.- J'ai parlé d'experts. Nous le sommes également. Je suis la première à penser que nous le sommes.

M. Chaillet.- Pascale, comme d'autres collègues, est un contre-exemple vivant.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a plus de question, je vous propose de passer au vote de cette prise en charge sur les fonds PEPITE.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Merci.

Je remercie Pascale pour son intervention au CA et pour l'action qu'elle mène avec Fabienne et avec l'ensemble des collègues en charge de cela dans les établissements. C'est l'occasion de te remercier. C'est l'occasion de dire aussi que, depuis le début, cette dimension d'entrepreneuriat étudiant est quelque chose qui nous tient à cœur, qu'on essaie de porter ensemble parce qu'on juge que c'est très important, c'est l'un des canaux de l'impact socio-économique de ce que nous faisons.

M. De la Brosse.- En tant que représentant de l'entreprise, je ne peux qu'encourager cela. Je pense que la dynamique du pays peut être portée par les entrepreneurs, donc si on peut susciter des vocations chez les étudiants, c'est évidemment très bien.

M. Chaillet.- Il y a des projets qui sont extrêmement variés. Cela touche l'ensemble des champs disciplinaires, ce n'est pas l'apanage d'un domaine ou d'un autre, ce n'est pas l'apanage non plus, et il faut le dire, d'un site ou d'un autre. Je rappelle qu'il y a 13 sites en Bourgogne Franche-Comté où l'enseignement supérieur et la recherche sont implantés. C'est donc quelque chose qui est susceptible de rencontrer un écho partout sur le territoire et partout dans les disciplines. Sachant qu'il y a des projets extrêmement variés et donc très iconoclastes.

Mme Brenet.- J'ai dit tout à l'heure que nous en étions à 51 étudiants entrepreneurs. C'est un élément chiffré pour pouvoir présenter les choses très brièvement mais il est vrai qu'il y a des projets extrêmement variés dans des formations extrêmement variées, y compris dans les BTS puisque les PEPITE sont ouverts à tous les étudiants, quel que soit leur établissement d'appartenance, y compris hors de la Comue.

M. De la Brosse.- L'entrepreneuriat, ce n'est pas que de la haute technologie. Cela peut être dans le bâtiment, par exemple.

M. Chaillet.- C'est une épicerie participative, par exemple. Il y a plein de choses.

Mme Brenet.- Merci beaucoup.

M. Chaillet.- Merci Pascale.

11) PIA 3 : présentation et demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Chaillet.- Nous allons à présent passer à deux autres types de projets structurants qui sont inclus dans ce que l'on sait du PIA 3. Tout cela a conduit à une demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté mais, avant d'arriver à la demande, il faut d'abord vous présenter brièvement ces deux natures de projet. Khadija Chahraoui est là pour vous présenter un type de projet et Michel de Labachelorie un autre type, tous les deux ayant une vocation structurante

à l'échelle du site.

Mme Chahraoui. - Nous avons déjà discuté des projets PIA 3 au sein du CAC, nous avons travaillé à la réalisation d'un projet PIA 3 avec la constitution d'un groupe pilote, il s'agit en particulier de VP formation, VP culture mais aussi de chargé de mission en lien avec l'orientation des étudiants, Talents Campus également.

Il faut rappeler dans quoi cela s'inscrit. Le PIA 3 a été annoncé l'année dernière, donc en 2016, avec l'idée que seraient financées trois priorités majeures au niveau de l'enseignement supérieur : le soutien à l'enseignement et à la recherche, la valorisation de la recherche et l'accélération de la modernisation des entreprises. Sur ces trois priorités, on souhaitait davantage nous impliquer en proposant un projet autour de l'innovation pédagogique, en tout cas pour ce qui concerne la partie que je vais coordonner. Michel vous parlera des écoles universitaires de recherche.

Dans ce cadre-là, le PIA 3 va soutenir deux actions-clés : les territoires d'innovation pédagogique d'une part et, d'autre part, les nouveaux cursus à l'université qui concernent la licence, avec l'objectif de proposer une réflexion sur la pédagogie, sur la formation, plutôt sur le niveau licence et de développer une politique structurante et volontariste pour réorganiser les cursus, la formation, dans un objectif qui est celui d'amener les étudiants à une plus grande réussite et à une meilleure insertion professionnelle.

Les nouveaux cursus à l'université vont mettre l'accent sur trois priorités, c'est à la fois prendre en compte l'hétérogénéité des populations étudiantes avec des parcours plus individualisés, également l'inclusion de la formation tout au long de la vie qui est un enjeu majeur aujourd'hui, dont on parle beaucoup, avec l'idée que l'on pourra s'appuyer également sur l'AMI que nous avons obtenue. Il s'agira de développer cette question de formation tout au long de la vie et les passerelles possibles avec la formation initiale. La question du numérique était également importante.

Comment a-t-on procédé ? L'idée était de partir des caractéristiques de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le site BFC avec une réflexion sur les enjeux à notre niveau. On a tout d'abord une fuite importante des étudiants, même si on a un taux de réussite important au baccalauréat. Les étudiants ont tendance à partir sur les grandes métropoles, qu'il s'agisse de la région parisienne ou de la région lyonnaise. On a aussi un déficit d'attractivité sur les formations longues. Il y a une forte proportion d'étudiants qui s'inscrivent dans les formations courtes dans notre région, ce qui est tout à fait spécifique, une faible attractivité pour le master et le doctorat. Ce qui peut pousser à un risque de décalage entre le niveau de qualification et puis l'insertion professionnelle.

Il y a un dernier élément important qui est que, dans notre région, il y a beaucoup d'étudiants boursiers avec probablement de fortes inégalités au niveau territorial. Tout ceci montre que nous avons besoin de faire un projet qui puisse prendre en compte ces différentes caractéristiques de manière à travailler sur ces questions de réussite.

Au-delà de cela, d'un point de vue politique, il était important pour nous, au niveau d'UBFC et des établissements, d'avoir un grand projet structurant qui soit aussi du côté de la formation. On a beaucoup parlé d'I-Site, de l'excellence de la recherche et sans doute que, pour beaucoup de collègues de la communauté, cela a été pris d'une certaine manière comme étant essentiellement le cursus sur l'excellence de la recherche. Mais nous sommes aussi là pour faire de la formation, une formation de qualité et pour amener les étudiants à s'insérer dans le monde professionnel. C'est d'une certaine manière avoir également un projet important pour nos étudiants, pour la formation et valoriser cet aspect-là à un moment où, probablement, les établissements sont aussi en difficulté du point de vue économique, du point de vue d'un certain nombre de dimensions

qui ne peuvent plus être mises en place pour faciliter les passerelles, les réorientations. Le PIA 3 peut être un moment où l'on peut discuter de cet aspect, où l'on peut peut-être rattraper, avoir des moyens supplémentaires pour aider davantage nos étudiants.

On a commencé cette réflexion, elle continue et, pour pouvoir continuer, nous avons besoin d'un cabinet conseil pour nous aider, en particulier pour faire un diagnostic de manière à ce que nous partions sur de bonnes bases et avoir un projet qui a toutes les chances de réussir.

M. Chaillet.- C'était là le premier axe développé dans le PIA 3, sachant qu'il y a aussi une question de calendrier puisque celui-ci devait sortir la semaine dernière. Cela devrait donc sortir d'ici peu. Ce sont les premiers outils qui vont être déployés dans le PIA 3. Celui-ci a vraiment un caractère extrêmement structurant, ce qui ne veut pas dire que tous les projets qui seront ouverts dans le PIA 3 seront structurants et devront tous être portés à l'échelle du regroupement. Mais celui-ci et celui dont va nous parler Michel ont vraiment semblé de nature à pouvoir bénéficier d'une politique de site.

Mme Chahraoui.- J'ajoute juste un élément. La réussite de ce projet est vraiment liée à l'implication des équipes sur le terrain. D'un point de vue méthodologique, c'est vraiment quelque chose qu'on essaiera de travailler. C'est-à-dire que ce n'est pas un projet qui va être proposé de manière ascendante, l'idée est vraiment d'impliquer les équipes, les composantes, les départements parce qu'il y a déjà beaucoup d'initiatives qui sont faites du côté de la réussite étudiante. Il faudra donc aussi valoriser l'existant et puis éventuellement transformer les choses sur un certain nombre d'années.

Mme Simon-Plat.- Ceci dans un espace-temps qui va être borné par les délais de l'appel à projet. Cette concertation, pour autant qu'elle soit nécessaire et souhaitable, est toujours un peu dans ce qu'on disait tout à l'heure, c'est-à-dire avec une échéance en juin. On est fin février et ce n'est pas encore sorti.

Ceci juste afin que vous n'ayez pas un imaginaire qui se crée sur des niveaux d'allers-retours et de concertation qui se projetteraient sur des horizons bien plus longs alors que là, il va falloir le mener, comme vous le dites, selon ces délais.

M. Chaillet.- Tu as raison de le rappeler, c'est tout à fait juste.

M. de Labacherie.- Je vais vous parler des écoles universitaires de recherche. J'ai fait des diapos que j'ai ici sous forme papier mais je vous les transmettrai sous forme diapo.

Les écoles universitaires de recherche, c'est une action du PIA 3, une action qui fait partie du mot-clé « intégrer enseignement supérieur et recherche ». Cela vient du fait que ce PIA 3 va avoir des actions en formation qui manquaient dans les précédents appels à projet. Les précédents appels à projet étaient plutôt centrés sur la recherche et là, il y a une espèce de rattrapage qui pousse vers la formation. Khadija en a donné un exemple mais, pour ce qui concerne les écoles universitaires de recherche, c'est le même souhait, c'est-à-dire de faire en sorte que la formation soit un petit peu mieux prise en compte, notamment, dans ce cas, la partie qui est associée à la recherche.

L'objectif de cet appel à projet est de créer l'équivalent en France de ce qu'on appelle les Graduate Schools dans le monde anglo-saxon et même dans le monde international. Ce n'est pas uniquement anglo-saxon, cela a été recopié partout.

Que sont les Graduate Schools ? Contrairement au système français où les écoles ne sont

que des écoles doctorales, puisque les écoles internes à l'université, c'est le doctorat, dans le monde anglo-saxon, les écoles, c'est master plus doctorat. Ces Graduate Schools concernent donc masters et doctorats.

L'idée est d'essayer de formaliser des regroupements de laboratoires de formation doctorale et de formation de master globalement sous forme de gestion coordonnée d'une activité de recherche et de formation, sous un chapeau commun qui porte une excellence thématique distinctive du site. C'est-à-dire que derrière le mot-clé « distinctive du site » sur lequel on va pouvoir capitaliser à long terme, on va regrouper les forces de recherche, les types de formation de master et doctorat.

Pourquoi cela ? Il est affiché dans le PIA 3 que c'est un dispositif qui est connu à l'étranger, c'est donc plus susceptible d'attirer des étudiants internationaux brillants.

Contrairement à ce que Khadija disait dans son exposé sur les nouveaux cursus, dans ce cas, on ne veut pas empêcher les étudiants de partir, c'est plutôt faire venir les étudiants internationaux. C'est l'objectif du projet PIA.

Dans le pré-appel à projet, il y a des éléments complémentaires où il est dit explicitement que ce type de démarche pourrait s'appuyer sur des LabEx ou des EquipEx équivalents et développer des masters et des doctorats internationaux dans ces thématiques. C'est écrit explicitement, on se dit donc qu'il faut qu'on essaie de se conformer à ce schéma. Ce que cela veut dire, c'est qu'il faut pouvoir, aujourd'hui, argumenter sur une excellence en recherche qui soit vraiment avérée. Les LabEx et les EquipEx vont nous aider à cela, ce sont des projets de recherche. Autour de cela, il s'agit de construire un ensemble de formations, doctorats et masters, qui soient complètement intégrés sous un même chapeau.

Ce qui est dit aussi, c'est que, dans ce cas, l'école universitaire de recherche deviendra le seul objet conventionné par le PIA. Cet objet reprendrait les financements des LabEx actuels. Vous savez que les LabEx se terminent en 2019. C'est donc une manière de les prolonger, c'est-à-dire que si on obtient une école universitaire de recherche avec l'ensemble formation plus recherche, cela pérennise automatiquement les financements LabEx. Le financement du PIA 3 servirait, dans ce cas, à mettre en place les aspects formation autour de cet objet qui est réputé excellent en recherche.

Je ne vais pas aller dans les détails sur les objectifs du PIA 3. Pour Bourgogne Franche-Comté, on s'est dit qu'on avait déjà, via le projet I-Site, identifié trois grands axes dans lesquels il y a des LabEx et d'autres PIA qui permettent de faire état d'une excellence en recherche avérée. On s'est dit qu'il fallait essayer de faire cela, c'est-à-dire de proposer des écoles universitaires de recherche dans chacun de ces trois grands axes.

Dans le premier axe qu'on peut appeler Sciences de la nature et de l'ingénieur, pour simplifier, il y a un certain nombre de projets PIA, il y a un LabEx, le LabEx ACTION, un EquipEx Oscillator IMP qui est un EquipEx local, et puis il y a des participations au réseau FIGURE, à d'autres LabEx nationaux, etc. Ce qui fait un ensemble qui peut être présenté comme de bonne tenue en recherche. De ce côté-là, on part avec une base qui est avérée. Ce qu'il faut faire derrière, c'est reprendre la carte des masters qui est en relation avec ces laboratoires et ces projets investissement d'avenir en recherche et la réorganiser de façon à ce qu'on retrouve évidemment absolument tout, mais que ce soit parfaitement en accord avec les axes de recherche. C'est-à-dire qu'à travers les intitulés de masters, on devra retrouver les activités de recherche, que tout cela soit parfaitement coordonné. L'objectif est celui-là.

Il y a une action qui a déjà démarré par le LabEx ACTION puisque, comme on parle d'un LabEx, on a naturellement demandé aux LabEx d'étudier cela et d'essayer de construire quelque chose à partir du LabEx existant.

Pour l'axe 2 « Terre, environnement, aliments », il n'y a malheureusement pas de LabEx mais il y a pas mal d'autres choses que l'on peut mettre en avant. Il y a des projets PIA, et souvent des projets PIA qui sont nationaux, des infrastructures qui sont reconnues. Il y a aussi un institut Carnot Qualiment, il y a d'autres projets du genre Open Food System qui sont des projets extrêmement structurants dans ce domaine.

Ce qui est très important, et c'est cité dans le pré-appel à projet, c'est la présence forte d'un organisme de recherche qui doit donner un atout au projet.

Il y a une action qui a démarré parallèlement en Franche-Comté et en Bourgogne, c'est en train de se rejoindre.

Mme Simon-Plat.- Les premiers axes se rejoignent.

M. de Labachellerie.- Oui, c'est ça. Il y a une réunion commune mais, en fait, ils auraient dû se contacter avant.

Mme Simon-Plat.- Pour ce que j'en sais, elles étaient parties sur les mêmes bases, elles n'auront donc pas de problème pour se rejoindre.

M. de Labachellerie.- J'avais contrôlé le fait que les thématiques soient cohérentes, sinon cela allait être un problème.

Ensuite, en Santé, il y a un LabEx qui s'appelle Lipstic, il y a un EquipEx qui s'appelle IMPAPPI et une participation à d'autres PIA nationaux. Là aussi, il y a donc ce qu'il faut et il y a un LabEx qui peut être porteur de cela. J'ai contacté le LabEx Lipstic et Laurent Lagrost qui m'a dit qu'il y avait déjà des réflexions sur le sujet, les choses ont commencé.

Je vous ferai remarquer à chaque fois que tout cela, ce sont des projets structurants, c'est-à-dire que le LabEx Action et le LabEx Lipstic et Territoires, environnement, aliments sont des axes qui sont évidemment sur Bourgogne et Franche-Comté, ils sont multi-établissements. On est donc bien dans notre rôle d'essayer de mettre en place ces actions. En plus, on a tout de même le sentiment que cela va permettre aux gens de travailler ensemble, ne serait-ce que déjà pour déposer le projet. Il est très intéressant de faire travailler les gens ensemble. Si le projet a du succès, il sera retenu et ce sera encore mieux puisque cela permettra de le faire sur du long terme, mais je pense que ce sont vraiment des actions qui seront fort certainement payantes à moyen terme.

Sur l'aspect accompagnement, comme l'a dit Khadija, on a décidé de demander un soutien à la Région pour financer l'accompagnement du montage de ces projets par un consultant. Cette demande de financement a été adressée à la Région qui devrait voter le 17 février, donc dans trois jours. On espère que cette demande de financement sera approuvée à la Région.

En parallèle, comme nous n'avons pas trop de temps, vous avez vu que l'appel à projet va bientôt sortir mais que nous devons rendre les copies en juin. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas traîner. On a donc rédigé un appel à candidature qui a été publié autour du 20 janvier. Dans cet appel à candidature pour un consultant, on demande un accompagnement qui se traduira par une analyse de l'existant, une analyse des atouts du site pour candidater à ces projets, que ce soit formations innovantes ou écoles universitaires de recherche, à chaque fois.

Il s'agit aussi de faire un *benchmark*, c'est-à-dire une comparaison des pratiques nationales et internationales. En ce qui concerne les écoles universitaires de recherche, ce sera comment fonctionnent les Graduate Schools à l'étranger puisque c'est le modèle qu'il faut essayer de recopier intelligemment, c'est-à-dire copier les bonnes choses mais essayer d'éviter de recopier les mauvaises et puis surtout les adapter à notre situation.

Ensuite, il va y avoir des propositions de la communauté et il faudra que le consultant fasse une analyse critique de tout cela pour essayer de déboguer un certain nombre de choses. S'il y a des choses qui ne sont pas très bien faites, il faudra qu'il soit capable de nous le dire.

On lui demande non seulement d'accompagner la rédaction du projet, le montage du projet, mais aussi de rédiger au final le projet.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Chaillet.- L'idée est d'accompagner véritablement l'ensemble de ce qui vous a été présenté là et pas uniquement un outil ou un autre.

M. de Labacherie.- Un dossier nouveau cursus et trois dossiers écoles universitaires de recherche, ce qui fait quatre dossiers à soumettre au PIA.

M. Chaillet.- Le montant demandé est de 164 000 €. Ce sont des sommes qui correspondent à ce qui a été fait pour l'I-Site, à ce qui a pu être fait auparavant pour les LabEx, les EquipEx. On sait bien, lorsqu'on a cette expérience, à quel point il est utile de pouvoir bénéficier des compétences d'un consultant pour accompagner le montage de ce type de projet.

M. de Labacherie.- Cela nous a bien servi par le passé, cela peut donc être encore utile.

M. Chaillet.- Est-ce que vous avez des questions ?

M. Roche-Bruyn.- Tout à l'heure, sur le dossier I-Site, on a évoqué la fin du programme PEPITE au 31 août 2017. On a évoqué aussi de nouveaux cursus universitaires englobés dans les thématiques possibles d'entrepreneuriat. Est-ce que vous l'avez pris en compte ?

Mme Chahraoui.- Oui.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques ? Marc.

M. Neveu.- Juste une remarque. J'ai le sentiment que l'on travaille à deux niveaux, le niveau L qu'a évoqué qu'Khadija et le niveau MD qu'a évoqué Michel. Mon inquiétude porte sur la scission globale entre les niveaux. La cohérence LMD qui est souvent mise à mal risque d'être renforcée par ce travail à deux niveaux : collègues universitaires pour un certain nombre de champs et ensemble universitaire de plus haut niveau avec l'école universitaire pour les trois axes de l'I-Site. Ce qui reboucle sur ce qu'on dit depuis la création de la Comue et la création de l'I-Site, à savoir un système qui est tout à fait exclusif.

Ma remarque est là-dessus, je pense que cela n'étonne personne. Les choses sont claires : les écoles sont exactement dans les axes de l'I-Site, avec des intitulés de masters qui existent actuellement dans ces axes qui devront être en accord avec les intitulés des axes. On est donc très clairement sur quelque chose qui est complètement ficelé par les axes de l'I-Site et, en dehors de cela, point de salut !

On va donc se retrouver très certainement avec un risque d'anémie pour tout ce qui n'est pas dans ces trois axes. C'est vraiment quelque chose qui est manifeste. J'en suis absolument persuadé, c'est d'ailleurs fait pour cela. Il n'y a donc pas de raison qu'on n'y aille pas, les effets structurants ayant des effets positifs. Je pense que cela a été bien signalé : les effets sont structurants entre les établissements mais déstructurants sur l'ensemble, sur la richesse des champs

disciplinaires.

M. de Labachelorie.- Je pense que cela nous appartient. Je rebondis sur l'exclusivité. Ce n'est pas une exclusivité des formations, c'est une exclusivité des financements. Ce sont les financements qui sont exclusifs là-dessus. Aujourd'hui, on nous propose des financements qui sont sur ce modèle, on prend ou on ne prend pas. Mais, à un moment donné, cela nous permet aussi d'augmenter un certain nombre de moyens sur ces actions-là qui sont structurantes.

Il nous appartient effectivement, après, de ne pas laisser tomber les autres. À l'étranger, il y a des Graduate Schools dans les universités mais il n'y a pas que des Graduate Schools, il y a aussi des formations qui ne passent pas par les Graduate Schools. Les Graduate Schools sont des dispositifs qui sont dans certains domaines mais pas partout, cela n'empêche pas d'avoir une formation qui suit dans les autres domaines.

Je suis le premier à dire qu'il faut éviter de laisser sur le bas-côté les autres formations mais, aujourd'hui, on nous propose des financements pour celles-là. La situation est vraiment celle-là. Mais si on peut avoir des financements pour d'autres, on le fera.

Le fait de refuser ces financements ne nous aiderait aucunement pour les autres formations, c'est ce que je ressens. Ceci dit, je suis complètement d'accord sur le fait que, politiquement, il faut l'on soit vraiment capable de montrer que l'on fait tout ce que l'on peut aussi pour trouver des financements pour les autres formations pour tous les autres champs.

Mme Chahraoui.- Je voudrais dire que je partage aussi cette inquiétude. Je crois qu'il faut que l'on fasse très attention à cela afin qu'on n'ait pas des choses clivées entre d'un côté les licences et, de l'autre côté, les formations dites d'excellence. Il faut que l'on regarde comment faire pour qu'il y ait une continuité. En tout cas, dans le projet PIA 3, le nouveau cursus à l'université est une donnée qu'on a introduite, c'est-à-dire qu'il y a toute une dimension sur le passage au M. C'est-à-dire que toute la question de la sensibilisation à la recherche, le développement du lien à la recherche peut être travaillé sur les nouveaux cursus. L'enjeu n'est pas nécessairement que l'étudiant s'arrête au niveau L et que l'on coupe. Tout va ensemble, sur un modèle politique d'ensemble, malheureusement, mais il faut que l'on reste sur cette dynamique où l'on veut aussi attirer des étudiants sur une formation de bon niveau, même si c'est compliqué. En tout cas, on est preneur de bonnes idées dans ces domaines-là.

M. de Labachelorie.- Je voudrais ajouter un élément du cahier des charges des écoles universitaires de recherche. Il est dit explicitement qu'il est souhaitable de promouvoir les modifications en amont, c'est-à-dire en licence, de façon à gérer la continuité entre licences et écoles universitaires de recherche.

J'ai oublié de le dire tout à l'heure mais cela fait partie du texte qu'on a lu sur le sujet où il est dit : « *Faites une école universitaire de recherche mais vous pouvez, dans votre dossier, financer aussi des modifications qui se feront en licence de façon à assurer la continuité licence-master-doctorat* ».

M. Neveu.- Je n'ai pas de doute là-dessus. Les licences qui irrigueront les axes bénéficieront de l'effet de gouttière mais toutes celles qui ne seront pas dans les axes ne bénéficieront pas d'effet de gouttière.

M. Chaillet.- Ce n'est pas tout à fait sûr. C'est-à-dire que cela permet aussi à d'autres moyens de se développer et si, maintenant, on inverse la proposition, c'est ce qu'a dit Michel : ne

rien faire du tout, c'est paupériser tout le monde de toute façon.

M. Neveu.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il y avait un vrai risque et qu'on acceptait ce risque, c'est tout.

M. de Labacherie.- Je pense qu'il ne faut pas l'accepter, il faut le gérer. Il y a tout de même des possibilités de vases communicants dans des cas comme cela.

M. Neveu.- On ne gère pas grand-chose, là-dessus. Des précautions sont prises. Si on regarde, par exemple, les rapports du comité de suivi sur les investissements d'avenir, ils sont extrêmement sévères pour ceux qui ont tenté de sortir des clous. Ce que j'entends par « sortir des clous », c'est essayer d'irriguer un peu ailleurs.

Si vous lisez les différents rapports des comités de suivi, c'est renforcer la vigilance et donc renforcer les effets d'entonnoir ou de tunnel. D'un côté, la DGESIP dit qu'il ne faut pas qu'il y ait des formations sous forme d'entonnoir ou de tuyaux et, d'un autre côté, lorsqu'il s'agit de financements de type « machin d'excellence », il est essentiel que les barrières soient bien mises. Là, je pense qu'il ne faut pas être naïf : les possibilités d'arroser à droite et à gauche n'existeront pas ou plus si elles ont existé.

M. Chaillet.- C'est évidemment notre souci : elles permettront tout de même de dégager potentiellement le peu de moyens qu'il y a pour aussi faire vivre le reste. C'est-à-dire que l'alimentation peut servir aussi de manière indirecte pour le reste.

J'ajoute que sur les nouveaux cursus universitaires, le fond de l'affaire, c'est la réussite en licence et cette réussite en licence n'est pas disciplinaire, c'est vraiment un sujet qui est très large et qui nous tient à cœur également pour toutes les raisons qui ont été indiquées, c'est-à-dire que c'est un ensemble complet, même s'il y a un risque - dont on est tout à fait conscient - de dichotomie entre le L et le M. auquel il faut être vraiment attentif. Mais il est clair que si les étudiants ne réussissent pas en licence, ils n'auront de toute façon pas ce problème.

Il peut bien sûr y avoir des dommages collatéraux qui sont plus ou moins importants et qu'il faut que l'on essaie de maîtriser autant que faire se peut.

Mme Simon-Plat.- Je partage ton analyse mais pas complètement le diagnostic qui est que la difficulté ou le risque ne réside pas dans la mobilisation de ces instruments-là, il réside dans l'absence de financement par la puissance publique du système universitaire dans son ensemble. Le problème est celui-là. Si nous avons un système convenablement doté pour assumer l'ensemble de ses fonctions, on n'aurait pas de problème pour faire du bonus dans certains domaines.

Pour moi, le problème, ce n'est pas ces instruments-là, c'est le creux qu'il y a à côté de ces instruments-là, et ne pas les mobiliser ne comblera effectivement pas le creux.

M. Neveu.- Tu peux prendre le problème à l'envers, c'est-à-dire que tout ce qui est extrabudgétaire classique et qui passe dans les plans d'investissement d'avenir, ce n'est pas de l'argent qui bénéficie à l'ensemble. Tu peux le prendre comme cela aussi.

On assiste de plus en plus à de la recherche sur projets et non plus des financements pérennes, des extrabudgétaires, des extraparlimentaires...

Mme Simon-Plat.- Exactement, ce n'est même pas le budget du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La racine du mal nous échappe donc tout de même

largement. On peut effectivement dire qu'on ne joue plus du tout, mais la racine du mal est exactement ce que tu dis : l'argent qui est là n'est plus de l'argent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

M. Neveu.- C'est surtout que c'est extrabudgétaire, que ce n'est donc pas pérenne. C'est 10 ans, mais ce n'est pas pérenne.

M. Chaillet.- Je vous propose de passer au vote sur cette question.

M. Neveu.- Je ne rouvre pas le débat, c'est juste une question.

Sur l'expertise globale, il me semble qu'il y a tout de même un wagon de choses qui sont présentes et pas si vieilles que cela. Tout ce qui concerne l'I-Site, état des lieux, etc., je veux bien que l'argent public arrose des experts de tout poil, mais 160 000 €, je ne sais pas trop...

M. Chaillet.- C'est pour quatre projets.

M. Neveu.- Il y a tout de même des choses qui sont peut-être déjà bien existantes.

Mme Chahraoui.- Pas sur la formation.

M. Neveu.- Sur la formation, je suis d'accord.

M. Chaillet.- Mettons-nous bien d'accord, cela ne veut pas dire que les gens qui vont répondre à cet appel d'offres vont faire un devis à 160 000 €, mais on est bien obligé d'avoir une toise.

Si vous en êtes d'accord, nous allons essayer d'avancer.

Qui s'oppose à cette demande de subvention ?

M. Ruet.- Ce n'était pas pour information ?

Mme Gigarel.- Non, il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président.

Mme Attuel-Mendes.- Il était marqué « pour information » sur le rapport.

M. Chaillet.- Toutes nos excuses.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

12) Décharges des directeurs et directeurs adjoints des écoles doctorales

M. Chaillet.- le point suivant est assez rapide à décrire. Il s'agit des directeurs d'écoles doctorales. Je ne vais pas vous relire le rapport qui vous a été fait à ce sujet, donc sur les missions des écoles doctorales et sur le rôle de leur directeur. Vous savez que les six écoles doctorales qui existent depuis le 1^{er} janvier de cette année, en tout cas pour trois d'entre elles sous une nouvelle forme, couvrent l'ensemble du territoire de la Bourgogne Franche-Comté. Elles ont besoin d'un

pilotage qui soit aussi sur le territoire, donc à Dijon, à Besançon et à Belfort-Montbéliard. Il y a donc un binôme de directeurs pour assumer cette direction des écoles doctorales.

Vous savez également que c'est une activité relativement prenante, voire très prenante, surtout dans un cadre où les choses démarrent. Dans la nouvelle configuration qui est celle d'UBFC, il y a tout de même beaucoup de choses à faire.

L'objet est de définir les décharges des directeurs d'ED. Ceci a été fait en concertation avec les ED. Deuxièmement, la politique qui a été choisie, c'est la politique du mieux-disant, c'est-à-dire tout d'abord de reconnaître cette charge dans ce contexte des écoles doctorales qui débutent dans une nouvelle configuration et, deuxièmement, d'être sur le mieux-disant qui était jusqu'à présent l'université de Bourgogne sur les décharges.

Il nous a semblé de bonne pratique que de pouvoir encourager le démarrage des écoles doctorales aussi de cette manière. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé un équivalent TD de 64 heures pour l'ensemble des directeurs, directeurs adjoints des écoles doctorales.

On n'aura pas de CA restreint parce que ces directeurs ne sont pas nommés, il n'y a donc pas de vote. C'est juste la fonction.

Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ?

M. Neveu.- Tant mieux pour le « mieux-disant », je suis tout à fait d'accord. Il est normal que les collègues aient des décharges puisque c'est un gros boulot. Juste une remarque : la « vente » des Comue était sur le principe de faire des économies d'échelle. Là, on duplique, mais ce n'est pas un problème !

Je ne mets absolument pas cela en cause. Mais on voit bien, suite à la façon dont cela nous a été « vendu », que c'était un attrape-nigaud. Je voulais juste le faire remarquer à cette occasion.

M. Chaillet.- Ok, remarque faite.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à ces différentes décharges ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

13) Demande de subvention de l'association A'DOC

M. Chaillet.- Nous avons un dernier point qui concerne une demande de subvention de l'association A'DOC. L'association A'DOC est originellement une association de jeunes chercheurs de Franche-Comté. Ils organisent depuis de nombreuses années des événements pour la vie doctorale, qu'ils organisaient dans l'ancienne région Franche-Comté, en particulier un prix A'DOC dont l'objectif est de vulgariser le sujet de thèse via un format défini.

Je suis souvent allé à ce genre de manifestation en tant que directeur de thèse.

Pour organiser cela, ils ont besoin d'un peu d'argent. Il me paraît plus que naturel et même obligatoire d'étendre cette action au territoire Bourgogne Franche-Comté. Cette association demande une subvention, pour ce qui nous concerne, de 1 600 €. Il vous est demandé d'autoriser l'octroi de cette subvention.

Y a-t-il des commentaires ? Sylvain.

M. Trichard-Comparot.- Je rejoins les propos de Marc de tout à l'heure : on a déjà eu une demande de subvention, je ne parle même pas du fait que ce soit une association d'étudiants, et nous avons évoqué le souhait d'avoir une procédure précise. Là, en l'occurrence, sachant que je ne parle pas du fond mais de la procédure, il serait bon de savoir si on met en place une ligne budgétaire ou pas liée aux subventions. Il ne me semble pas que nous ayons prévu cela pour l'instant.

Il faudrait savoir s'il y a une ligne budgétaire pour les subventions aux associations étudiantes ou tout type de structure et, du coup, quelle procédure, quelle publicité, parce que pour l'instant, aucune publicité de ce type n'a été faite auprès d'associations d'étudiants, de personnels ou que sais-je.

Ensuite, le conseil académique me semble tout de même, sur le fond, habilité pour pouvoir avoir un avis sur les questions de vie étudiante, en l'espèce des doctorants.

Il y a donc ces questions-là pour l'instant, en termes de débat.

M. Chaillet.- Il n'empêche que la demande a été faite à UBFC pour une raison très simple qui est que le doctorat a été transféré à UBFC. Ils ont donc dû faire cette demande de manière assez naturelle.

M. Neveu.- Je rejoins ce que dit Sylvain parce que nous avons effectivement la demande qu'il y ait une sorte de procédure avec calendrier, de façon à ce que nous n'ayons pas des subventions, comme cela, au fil de l'eau, mais que nous ayons bien une procédure qui oblige les associations diverses, doctorales sûrement, à déposer à une certaine date ou avant une certaine date de façon à ce qu'elles arrivent d'un seul coup.

Je crois que ce n'est pas tenable de faire au coup par coup, comme cela.

M. Chaillet.- C'est juste, vous avez raison, je vous rejoins. C'est quelque chose que nous n'avons pas fait du tout pour le moment, ce n'est pas la peine de le cacher. Nous n'avons pas du tout eu le temps de nous préoccuper de cela. Nous n'avons pas non plus été assaillis par les demandes mais nous allons l'être, il faut donc absolument prévoir quelque chose.

M. Trichard-Comparot.- Je te rejoins sur le fait qu'il y a un transfert et cela ne me choque pas. C'est pour cela que je ne parle pas du fond, je parle vraiment de la forme. Mais s'il y a un transfert, dans ce cas, il y a aussi un transfert de la demande de subvention. Je remarque qu'il y a aussi une demande auprès du FSDIE de l'établissement où se trouve l'association. Est-ce que, du coup, l'association peut demander une subvention à UBFC et à l'un des établissements ?

Là aussi, si on est sur la complémentarité, il faut aussi étudier ces questions-là. Ce sont vraiment des questions de fond parce que, *in fine*, c'est le même argent collectif au lieu d'aller chercher de l'argent différent, ce qui est tout de même ce que nous demandent la plupart des collectivités et c'est bien normal puisqu'il y a moins d'argent, il faut bien demander du cofinancement. On ne peut donc pas imaginer que le cofinancement d'une association étudiante soit d'un des établissements et d'UBFC. Pour moi, cela n'a pas de sens.

M. Neveu.- Je suis tout à fait d'accord.

M. Prévôt.- Je souscris complètement aux différentes remarques qui ont été formulées. Dans le schéma directeur de la vie étudiante, la proposition qui est faite, c'est qu'UBFC puisse soutenir les initiatives étudiantes qui relèvent du caractère régional, national et international. Cela

implique aussi qu'on en étudie les recettes et une procédure. Je suis tout à fait d'accord avec cela mais, de fait, il faudra de toute façon que nous prenions position assez rapidement parce que là, pour l'instant, les demandes sont effectivement limitées mais le flux va augmenter.

M. Chaillet.- Ça va déferler.

M. Prévôt.- Donc soit on donne une réponse négative à chaque fois, soit on crée une clé de répartition qui peut être soit UBFC seule, soit établissements, soit, le cas échéant, sur certains sujets, des éléments complémentaires mais, quoi qu'il arrive, il faudra bien que nous ayons des recettes en face. Si on décide de subventionner, encore faut-il que nous en ayons les ressources.

En ce qui concerne le sujet, c'est une subvention qui a été octroyée par un établissement. Mais s'il est demandé à UBFC, on peut se demander si les recettes qui étaient aussi dans l'établissement sont transférées à UBFC pour financer cela. Je suis donc d'accord, il faut que nous trouvions le temps de fixer tout cela.

M. Trichard-Comparot.- Il y a aussi l'état des lieux de ce qui se fait dans les différents établissements parce que certains établissements vont demander un co-financement à 50 %, par exemple, et d'autre pas du tout. Là encore, il y a des questions qui se posent.

Un beau travail pour le vice-président ! Mais il est parti.

M. Prévôt.- Un groupe de travail du CAC pourrait se pencher sur cette question avec le vice-président étudiant, on pourrait les charger de cela.

M. Chaillet.- Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ?

Merci pour ces commentaires. Il faut que l'on puisse effectivement mettre cela en place. Cela étant, il faut que l'on fasse voter.

M. Trichard-Comparot.- Une explication de vote, du coup. Pour l'ensemble de ces raisons, je voterai contre. Je répète que ce n'est pas sur le fond.

M. De la Brosse.- J'imagine que cette initiative existait déjà l'année dernière et l'année d'avant. Comment s'étaient-ils débrouillés budgétairement ?

M. Chaillet.- Avec les établissements.

Mme Chahraoui.- C'étaient essentiellement les écoles doctorales qui finançaient.

M. De la Brosse.- Pourquoi l'ancien système ne peut-il pas perdurer ?

M. Chaillet.- Parce que les écoles doctorales sont transférées à UBFC.

Mme Chahraoui.- C'est sur le budget des missions transversales doctorales. Ce n'est pas sur le budget général d'UBFC.

M. Prévôt.- C'est moins la question pour nous que pour l'établissement qui serait co-financier. Dans la mesure où les étudiants ne sont plus dans l'établissement, je ne vois pas comment ils peuvent financer une opération qui ne les concerne plus.

Mme Attuel-Mendes.- Ceci pose une autre question concernant la réserve d'étendre au territoire bourguignon. Comment peut-on être sûr qu'ils vont respecter cette condition ?

M. Trichard-Comparot.- Cela pose plein de questions.

Mme Attuel-Mendes.- Si on met une condition, il faut qu'elle soit vérifiable.

M. Trichard-Comparot.- Le dossier n'est pas mûr, il faut le reporter.

M. Chaillet.- Reporter ne me semble pas poser de problème. Qu'en penses-tu, Khadija ? Il vaudrait mieux reporter plutôt que d'avoir un vote sur des positions...

M. Trichard-Comparot.- Je ne m'engage pas mais il y a des chances que ce soit un vote contre. Il vaut donc mieux reporter.

M. Chaillet.- Tout à fait. C'est une sage proposition !
Nous allons donc reporter ce sujet, si vous le voulez bien.

M. Prévôt.- Je me permets une dernière remarque. Je suis tout à fait d'accord pour reporter. Il y a la question d'une date et ensuite la question de la procédure, ce qui va prendre un peu de temps. Je pense que l'on peut agir au fil de l'eau la première année. Je ne pense pas que l'on pourrait vraiment faire quelque chose sur l'année N nettement. On peut améliorer la procédure. Je vous dis cela pour ne pas que l'on bloque l'ensemble des projets.

D'ici au prochain conseil, il faut que l'on réponde à la question sur comment étendre à la partie bourguignonne. C'est sur le fond. Sur la forme, il faut que l'on regarde comment nous gérons les choses avec les établissements concernés. On peut peut-être repousser encore un peu mais si on subventionne au mois de novembre, il n'y a pas d'action de menée par les associations de doctorants d'ici à la fin de l'année.

Je vous alerte juste sur le fait que nous ne serons peut-être pas en mesure d'avoir quelque chose qui soit complètement cadré dans un mois, sachant que l'on sera déjà en mars et si on n'aide pas les étudiants pendant l'année 2017, cela pose tout de même problème.

M. Chaillet.- Je pense que cela nous permettra de creuser la question du mécanisme qui nous garantira que ce serait bien étendu à la Bourgogne Franche-Comté.

Mme Gigarel.- Le fait de ne pas étendre à la Bourgogne ne permettra pas le versement de la subvention puisque la subvention sera versée *a posteriori*.

M. Trichard-Comparot.- Je te rejoins, Olivier. Il peut bien sûr y avoir des choses au fil de l'eau concernant les écoles doctorales, je parle des manifestations d'automne. Pour les autres, je pense que l'on peut largement patienter. Ce n'est pas à la minute. Les établissements savaient le faire jusqu'à maintenant, je pense donc que l'on peut se laisser l'année pour construire les choses.

Par contre, sur les écoles doctorales, il y a tout de même un minimum de choses que l'on doit savoir. En tant qu'administrateur, il y a des choses que nous n'avons pas : le budget de l'année dernière, le budget prévisionnel de cette année, quels sont les partenaires financiers du projet, le montant de l'année dernière, le montant de cette année. Des choses qu'on impose à toutes les

associations d'étudiants dans n'importe quel établissement. Cela nous permettrait déjà d'avoir un meilleur regard.

Sur le fond, si le conseil académique pouvait donner un avis préalable, cela me semblerait mieux. Autant le conseil d'administration a un regard sur l'aspect financier, procédurier, autant, sur le fond, cela me semble plus du regard du conseil académique.

Mme Ardoin.- A quelle période de l'année s'organise ce type d'événement ?

M. Chaillet.- C'est en juillet.

Merci pour ces remarques.

Y a-t-il des questions ? Je connais la réponse ! S'il n'y en a pas, je vous remercie.

Le prochain conseil d'administration a lieu le 29 mars. Il n'y en aura pas en avril, celui du 12 avril est supprimé. Nous en ajoutons un le 24 mai.

En résumé : 29 mars et 24 mai.

Merci beaucoup.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 48)